

Une rentrée chargée pour les experts- comptables

- › 75^e Congrès : une édition vraiment pas comme les autres
- › Nos questions à Hélène Darroze, une cheffe étoilée qui vit la crise
- › Actualités - Lancement des élections ordinales
- › Tribune - Les propositions de l'Ordre pour la reprise économique



HÉLÈNE DARROZE

© Benjamin McMahon

DÉCRYPTER

Le mandat de paiement

RÉUSSIR

Compétences spécialisées :
afficher sa valeur ajoutée pour
conquérir de nouveaux clients

COGITER

Regards croisés :
l'interprofessionnalité

Experts-comptables, plus que jamais, les entreprises ont besoin de votre éclairage.

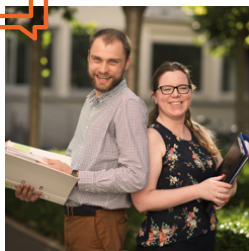
En choisissant **Cegid Loop**,
vous guidez les entreprises pour
qu'elles fassent les bons choix aujourd'hui.

- ✓ Suivez la situation financière de chaque client en continu ;
- ✓ Prenez le temps de conseiller et laissez l'intelligence artificielle traiter la routine ;
- ✓ Proposez un service en ligne personnalisé, connecté à votre cœur comptable.

Demandez
votre démo sur

www.cegid.com

cegid



INFORMER >

- 6 EN IMAGE
BUSINESS STORY
- 8 ACTUALITÉS
- 16 KIOSQUE



DÉCRYPTER >

- 18 GRAND ANGLE
75° CONGRÈS : UNE ÉDITION VRAIMENT PAS COMME LES AUTRES
Un Congrès 100% digital en septembre 2020.
Tour d'horizon du programme de cette année !
- 26 NOS QUESTIONS À
HÉLÈNE DARROZE
- 28 DÉCODEURS
LA MISSION DE MANDAT DE PAIEMENT



RÉUSSIR >

- 29 NEWBIZ
- 35 BONNE PRATIQUE
COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES : AFFICHER SA VALEUR AJOUTÉE POUR CONQUÉRIR DE NOUVEAUX CLIENTS
- 36 ILS L'ONT FAIT
JEAN ARTHUIS
- 37 PAROLE DE CLIENT
- 38 ET POUR VOUS ?



COGITER >

- 40 TRIBUNE
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES : NOS PROPOSITIONS POUR L'APRÈS-COVID
- 41 REGARDS CROISÉS
INTERPROFESSIONNALITÉ
- 42 QUESTIONS DE LECTEURS
- 43 CHECKNEWS



L'ORDRE EN ACTION >

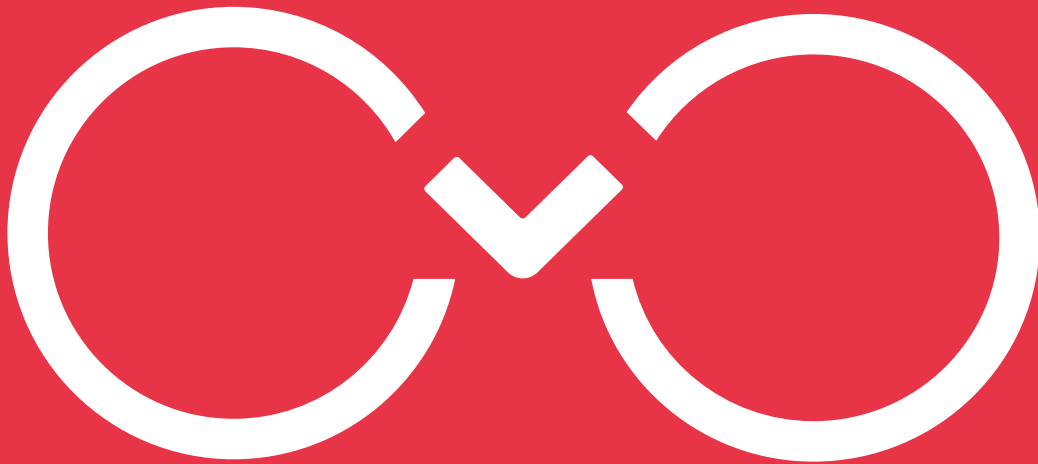
- 44 NATIONAL
- 47 EN RÉGIONS
- 49 AGENDA
- 50 A LIRE DANS LA RFC

Revue mensuelle de l'Ordre des experts-comptables

éditée par **Experts-Comptables Services**
Immeuble Le Jour 200-216,
rue Raymond Losserand,
75680 Paris cedex 14 •
Tél. 01 44 15 60 00 •
Tirage : 32 500 exemplaires •
Directeur de la publication :
Charles-René Tandé, président
• Directeur délégué de la
publication : Jean-François
Grimaud, secrétaire général
• Rédacteur en chef : Bruno
Le Besnerais, président du
comité pilotage des satellites
• Rédacteurs en chef
adjoints : Philippe Sauveplane,
René Keravel • Comité de
rédaction : A. Chandioux,
A. Delemer, I. Delmalle,
B. Delmotte, A. Fages,
E. Ferdjallah-Cherel,
F. Morin, G. Patetta •
Secrétaire générale de
rédaction : Laetitia Gesp
• Secrétaire de rédaction :
Florence Morin • Conception
graphique : **EPICEUM** • Maquette
et infographie : Sandrine
Séguier • Fabrication :
Catherine Licini • Régie
publicitaire : APAR -
Tél. 01 41 49 02 90 •
Impression : Imp. Fabrègue •
Saint-Yrieix - Limoges - Paris •
Dépôt légal : septembre 2020 •
Abonnements • (non-membres
de l'Ordre) • France et
étranger 93,76 € • supplément
avion 44,21 € • Agences - 33%
• Ets d'enseignement - 50%
règlement à l'ordre d'Experts-
comptables services • Liste
des annonceurs : CEGID 2^e
de couv • ACD p.11 •
SwissLife p.15 • Alptis p.17 •
PRO BTP p.23 • Eres p.25 •
Receipt Bank p.31 • Groupe
Vyv p.33 • ECMA p.39 • Groupe
Revue Fiduciaire p.42 • Intuit 3^e
de couv • Agiris-Eic 4^e de couv.



Votre magazine SIC est imprimé sur du papier issu d'une fabrique certifiée ISO 14000/EMAS - imprimeur labellisé IMPRIM'VERT.



Décuplez les perspectives

CRÉDIT 200K €, pour que vos clients voient loin, malgré la crise.

Un dispositif mis en place avec les grands réseaux bancaires pour vous permettre d'accompagner vos clients dans leurs recherches de financement.

À retrouver sur le site experts-comptables.fr.
Rubrique *Mon expertise* > *La mission* > *Financement*.

OUTIL #8/12 : CRÉDIT 200K €
Soutenez les ambitions de vos clients.

DE VOUS

Août, le mois de l'accalmie

Le mois d'août a été calme. Mise à part la préparation des nouvelles mesures sanitaires pour les entreprises, pas de nouvelles mesures décidées par le Gouvernement à mettre en œuvre. Je pense que tout le monde en avait besoin, dans les cabinets, à l'Ordre mais aussi dans les ministères. Le mois d'août est cependant une période où il faut rester vigilant. J'en veux pour preuve la consultation relative à l'automatisation numérique au sein des services professionnels lancée par la Commission européenne le 30 juillet qui se clôturait initialement le 20 août (date limite reportée ensuite au 6 septembre). L'Ordre ne pouvant participer à cette enquête qui ciblait les cabinets, nous avons informé la profession de l'existence de cette consultation et de l'importance d'y répondre.

Depuis plusieurs années, la Commission européenne s'interroge sur la proportionnalité des mesures réglementaires limitant l'accès ou l'exercice de notre profession. La France est très régulièrement interrogée sur la justification de la réglementation de notre profession, que ce soit sur l'étendue de la prérogative d'exercice, sur les règles en matière de détention des droits de vote dans les structures d'exercice ou sur les conditions d'exercice de l'activité par le secteur associatif. Ces points sont suivis avec une attention toute particulière par le Conseil supérieur.



CHARLES-RENÉ TANDÉ
PRÉSIDENT DU
CONSEIL SUPÉRIEUR

Un remaniement ministériel positif pour la profession

L'article 1 du décret relatif aux attributions du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance confirme qu'il revient à Bruno Le Maire de préparer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'expertise comptable. Nous avons pu au cours des trois dernières années nouer des relations de travail avec le ministre et ses équipes. Cette continuité est à mon sens une bonne nouvelle. Cela simplifie nos relations et, d'un point de vue plus global, cela me paraît important de pouvoir compter sur une équipe expérimentée en cette période de crise.

Par ailleurs, j'ai noté avec satisfaction la nomination d'Alain Griset au poste de ministre délégué aux PME, poste qui n'existait pas dans le gouvernement précédent. C'est un bon signal. Je le rencontrerai dans les prochaines semaines ainsi qu'Olivier Dussopt, nouveau ministre délégué chargé de l'Action et des Comptes publics.

> À MOI

Une rentrée placée sous le signe de la relance

Je pense que chacun va s'intéresser au contenu du plan de relance, car il va concerner très directement nos clients. Cela fera bien évidemment partie des sujets d'échange entre l'Ordre et les pouvoirs publics.

La rentrée est aussi l'occasion pour nous de reprendre contact avec nos clients, pour identifier les faiblesses éventuelles, les nouvelles difficultés, ou au contraire les premiers éléments d'une reprise. Mais aussi pour proposer un point intermédiaire sur les comptes de l'entreprise, et anticiper au mieux les échéances de fin d'année. Ce point intermédiaire doit permettre d'isoler les pertes liées à la crise sanitaire, d'acter la rentabilité structurelle de l'entreprise, et d'intégrer les nouveaux facteurs que sont, par exemple, les échéances de PGE et les étalements de charges sociales.





30 000...

C'est le nombre de demandes de mise en relation enregistrées sur le site de Business story, le dispositif au service des créateurs d'entreprise qui favorise la rencontre entre porteurs de projets et experts-comptables grâce à trois rendez-vous offerts !

Les porteurs de projet intéressés par ce dispositif d'accompagnement sont de plus en plus nombreux : 4 000 en 2016, plus de 10 000 en 2019... soit 30 000 depuis son lancement !

À l'instar d'Edouard de Frémicourt, président de Mingary, et d'Amélie Riotte, expert-comptable, rejoignez l'aventure et établissez une relation de confiance dans le temps sur www.business-story.biz. Trois rendez-vous offerts !



Lutter contre l'exercice illégal, c'est agir pour les entrepreneurs et l'économie

Marie Alvarez-Garzon, présidente de la commission Exercice Illégal du Conseil supérieur, a imaginé avec les membres de sa commission, une campagne de communication pour sensibiliser les entrepreneurs et les parties prenantes aux bons réflexes à adopter pour se prémunir contre ce fléau. Entretien.



PROPOS RECUEILLIS PAR **FAUSTINE LUQUE**, JURISTE, CONSEIL SUPÉRIEUR

QUELS SONT LES ENJEUX DE CETTE CAMPAGNE ?

Nous souhaitons que les artisans, les TPE et les PME, cibles privilégiées de l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable, adoptent un réflexe de vigilance quand ils confient leur comptabilité à un tiers. Nombre d'entre eux ignorent encore qu'il suffit d'une simple consultation de l'annuaire de l'Ordre pour s'assurer qu'ils sont accompagnés par un expert-comptable inscrit au Tableau de l'Ordre, couvert par une assurance professionnelle et qui leur garantit le respect des normes et de la déontologie.

POURQUOI PRENDRE LA PAROLE SUR LE SUJET AUJOURD'HUI ?

Le Conseil supérieur et les Conseils régionaux assurent une lutte continue contre l'exercice illégal, pour protéger et accompagner les entreprises, mais aussi pour préserver la confiance dans notre métier et l'image de notre profession. Cependant, le fléau sévit toujours, alimenté par l'ingéniosité féconde et la malhonnêteté

En 2019, 197 nouveaux dossiers d'exercice illégal ont été ouverts en France.

protéiforme des illégaux. En 2019, 197 nouveaux dossiers d'exercice illégal ont été ouverts, 197 de trop ! Dans le contexte de crise économique imputable à la Covid-19, la nécessité de protéger entrepreneurs et chefs d'entreprise, acteurs de premier plan de notre économie, se trouve d'autant plus renforcée. Notre devoir : sensibiliser plus fortement chacun à adopter et à partager ce geste de vérification



116

CONSTITUTIONS DE PARTIE CIVILE ONT ÉTÉ DÉLIVRÉES PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES CES 2 DERNIÈRES ANNÉES.



simple, afin de se prémunir contre les illégaux et les risques qu'ils font encourir.

QUEL ENGAGEMENT ATTENDEZ-VOUS AUTOUR DE CETTE CAMPAGNE ?

Nous souhaitons l'engagement de toutes les parties prenantes : la profession, mais aussi les institutions et les partenaires des entreprises. C'est la raison pour laquelle tous les supports de la campagne pourront être sollicités auprès du Conseil supérieur afin d'être téléchargés.

La protection de notre économie nous concerne tous. À ce titre, chaque chef d'entreprise est également amené à jouer un rôle en relayant l'information auprès de son réseau.

Je suis convaincue qu'en étant solidaires nous pourrions faire cesser ces activités illicites qui, rappelons-le, sont passibles de sanctions pénales pouvant atteindre une peine d'emprisonnement d'un an et 15 000 euros d'amende. Une seule adresse compte : www.experts-comptables/annuaire. Alors : cliquez, vérifiez, partagez !

Rappel de la peine encourue : emprisonnement d'un an et 15 000 € d'amende

Élections ordinales : le calendrier est fixé

Le 8 juillet dernier, la session du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a adopté le calendrier des prochaines élections ordinales dans les Conseils régionaux, les Comités départementaux et au Conseil supérieur*.

> Interprofessionnalité : parution d'un guide commun pour les sociétés pluriprofessionnelles d'exercice

Vous souhaitez créer une société pluriprofessionnelle d'exercice (SPE) avec un avocat ou un conseil en propriété industrielle ? Vous vous interrogez sur les règles à respecter ? Vous vous demandez comment concilier les règles d'exercice de vos différentes professions ?

Le Conseil supérieur et les institutions représentant les professions de commissaires de justice (huissiers et commissaires-priseurs), d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, de conseils en propriété industrielle, de notaires et d'avocats ont rédigé un guide sur les modalités pratiques de création, d'organisation et de fonctionnement de ces sociétés.

Ce guide donne un éclairage pratique aux situations et aux questions auxquelles les professionnels peuvent être confrontés lorsqu'ils souhaitent exercer ou exercer ensemble au sein d'une même société : secret professionnel, obligation d'instrumenter, conflits d'intérêts, gestion comptable, maniement de fonds, lutte contre le blanchiment, obligation d'assurance, conventions collectives, etc.



#SIClecture

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE SUR EXPERTS-COMPTABLES.FR OU BIBLIORDRE.FR



Septembre

Mercredi 9 septembre 2020 : arrêté par les Conseils régionaux et les Comités départementaux du nombre de membres de l'Ordre inscrits afin de calculer le nombre de personnes à élire dans chaque Conseil et Comité et d'établir le nombre de candidates nécessaires pour respecter les règles de parité.



Du mercredi 9 septembre au mercredi 23 septembre 2020 : envoi d'un courrier à l'ensemble des membres de l'Ordre informant de la date des élections en région et au national. Ce courrier vaut appel à candidatures.



Jedi 24 septembre 2020 : arrêté par le président de chaque Conseil régional et Comité départemental de la liste des électeurs. Envoi de cette liste aux candidats.

Octobre



Samedi 10 octobre 2020 : arrêté par le président du Conseil supérieur de la liste des électeurs au national.



Lundi 12 octobre 2020 : date limite de dépôt des candidatures, avant 18 heures.

Novembre



Entre le jeudi 29 octobre et le mardi 3 novembre 2020 : envoi du matériel de vote pour les élections. Chaque électeur reçoit un courrier recommandé avec AR et un mail contenant son identifiant et les instructions de vote.



Du dimanche 8 novembre 2020 au dimanche 22 novembre minuit (heures locales) : ouverture du site de e-vote, 24h/24h et 7j/7j.



Lundi 23 novembre 2020 : dépouillement du scrutin dans les Conseils régionaux, Comités départementaux et au Conseil supérieur - Proclamation des résultats.



Décembre

Jedi 3 décembre 2020 : toute personne intéressée peut jusqu'à cette date consulter la liste des votants.

Expiration du délai de recours contre les élections (dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats)

*Pour en savoir plus sur les élections de l'Ordre voir la rubrique « Décodeurs » du Sic mag n° 396, p.26.

VU COMME ÇA...



LBC-FT : où en sommes-nous ?

Le Conseil supérieur a adopté lors de la session du mois de juillet dernier son rapport 2019 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'occasion de faire le point avec le président du comité LAB, Jean-Marc Jaumouillé.

PROPOS RECUEILLIS PAR **LE COMITÉ LAB** DU CONSEIL SUPÉRIEUR



— Quels sont les faits marquants de l'année 2019 ?

L'activité du comité LAB a été particulièrement dense en 2019. Au titre de ses actions les plus notables, je peux citer la finalisation de la NPLAB, la construction de ReflexLAB (une série de 31 vidéos pour tout connaître sur la LAB en 70

minutes), les réflexions sur la mise en place d'un contrôle LAB spécifique (architecture du dispositif, questionnaire d'évaluation de l'exposition aux risques BC-FT, création d'une plateforme de contrôle...), l'élaboration de l'ARPEC (notre analyse sectorielle des risques BC-FT)... Il faut également mentionner nos contributions aux rapports de conformité et d'efficacité que l'État français devait remettre au GAFI en amont de son évaluation.

— Quels sont les grands enseignements de l'année ?

La contribution à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est mieux acceptée et donc mieux appréhendée par les experts-comptables. En conséquence, les déclarations de soupçon sont reparties à la hausse en 2019 pour atteindre le nombre de 507 (+9% par rapport à l'année 2018). Pour autant, nous demeurons encore en retrait par rapport aux administrateurs et aux mandataires judiciaires (1 272 déclarations de soupçon).

Je regrette que ReflexLAB n'ait pas plus été consulté. Il s'agit d'une approche moderne de prise de connaissance de la LAB qui nous semblait adaptée autant aux experts-comptables qu'à leurs collaborateurs, ces derniers tenant une place centrale dans l'identification des opérations douteuses.

Enfin, les contrôles de qualité, qui visaient prioritairement les professionnels n'ayant pas déclaré avoir suivi une formation LAB, ont abouti à des observations pour manquements aux obligations LAB dans un peu plus d'un cas sur quatre, contre 15% en moyenne les années précédentes.

— Quelles sont les évolutions à attendre sur 2020 ?


Nous avons pris du retard dans la programmation des premiers contrôles en raison de l'épidémie de la Covid-19, car il nous fallait d'abord identifier les professionnels considérés à risque élevé. Ils ne commenceront donc qu'au dernier trimestre 2020.

Par ailleurs, parmi les évolutions marquantes, nous allons publier une actualisation de la NPLAB à la suite de la transposition de la 5^e directive LAB et, bien évidemment, nous préparons l'évaluation de la France par le GAFI, au cours de laquelle notre profession sera auditionnée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'article L.561-36 du code monétaire et financier exige à présent des autorités de contrôle et de sanction la publication annuelle d'un rapport sur leurs activités en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; informations qui alimentent ensuite le rapport annuel que doit produire l'État français à destination de la Commission européenne. Cet exercice n'est pas une nouveauté pour la profession car le comité LAB a produit un rapport d'activité chaque année depuis sa création en 2015.



 **POUR EN SAVOIR PLUS, LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 EST DISPONIBLE SUR LE SITE PRIVÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DANS L'ONGLET REFLEXLAB.**

LIBRE! LIBRE!

L'offre SAAS et full service avec ACD On Demand !



- ✓ Production comptable et fiscale avec outils de révision.
- ✓ Production de la paie.
- ✓ Gestion Interne et de la Relation Client.
- ✓ Gestion Électronique de Documents (GED).
- ✓ Plateforme web i-Suite Expert incluse.



Marchés de la profession : pourquoi recourir à un expert-comptable en tant qu'entreprise ou association ?

PAR ELISE VERNEYRE, CHARGÉE D'ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION COMPTABLE, CONSEIL SUPÉRIEUR

Le Conseil supérieur et son Observatoire de la profession comptable rééditent leur étude biennale sur les marchés de la profession et en présentent chaque mois un chapitre. Ce mois-ci, focus sur les motivations du recours à l'expert-comptable.



L'ATTESTATION DES
COMPTES EST UN MOTIF
DE CONSULTATION POUR

79%
DES ENTREPRISES

ET **72%**
DES ASSOCIATIONS

L'EXPERT-COMPTABLE, UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES TPE-PME POUR ATTESTER LES COMPTES ET GARANTIR LE RESPECT DE LA LOI

Les chiffres l'attestent, l'expert-comptable est l'interlocuteur privilégié des TPE-PME. Selon les années, entre 7 et 8 TPE-PME sur 10 déclarent avoir eu recours à un cabinet d'expertise-comptable. Parmi les entreprises employant entre 1 et 19 salariés, le taux de recours à un cabinet comptable s'élève à plus de 90% en 2019. C'est principalement vers les cabinets d'expertise-comptable que se tournent les entreprises (78% d'entre elles), nettement devant les associations de gestion et de comptabilité (AGC). Deux motivations du recours à l'expert-comptable sont

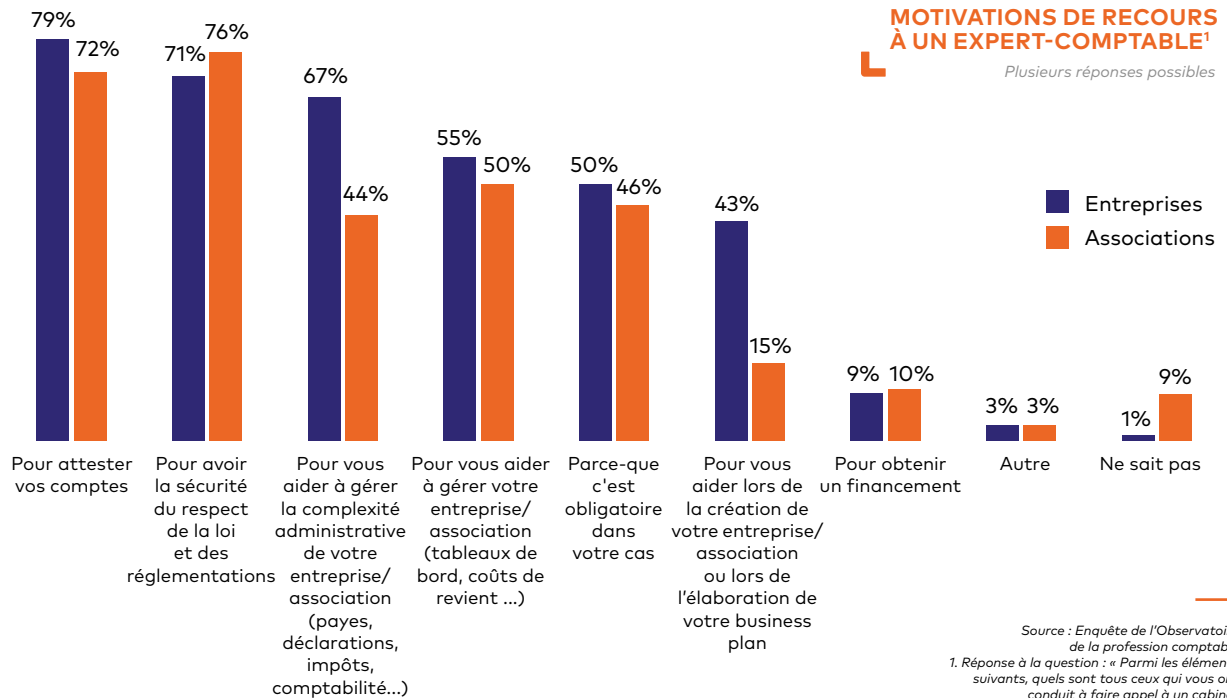
principalement citées par les TPE-PME : l'attestation des comptes (79%) et la garantie d'une comptabilité en conformité avec la loi (71%). L'aide à la gestion de la complexité administrative est également un motif de consultation pour 67% des entreprises. Ce dernier est toutefois moins mentionné que lors des précédentes années (84% en 2016 et 2014). Pour la moitié des entreprises, l'expert-comptable est une aide précieuse dans la

gestion de l'entreprise. Ils sont aussi fréquemment sollicités lors de la création de l'entreprise ou de l'élaboration du business plan (43%). En revanche, ils le sont moins pour la recherche de financement, avec une part qui tend de surcroît à se réduire.

DES MOTIVATIONS DU RECOURS À L'EXPERT-COMPTABLE PLUS OU MOINS SIMILAIRES POUR LES ASSOCIATIONS

54% des associations déclarent avoir fait appel à un cabinet d'expertise comptable en 2019, c'est moins que lors des précédentes vagues d'enquête. De manière générale, les chiffres indiquent que les associations, les plus petites principalement (1 à 2 salariés), font moins appel à des prestataires extérieurs.

L'AIDE À LA CRÉATION
EST UN MOTIF DE
CONSULTATION POUR
43%
DES ENTREPRISES



La sollicitation des experts-comptables pour la recherche de financement se maintient du côté des associations (10%)

Comme pour les entreprises, l'attestation des comptes (72%) et la garantie d'une comptabilité en conformité avec la loi (76%) sont les principales motivations du recours à un expert-comptable. L'accompagnement face à la complexité administrative, motif important de consultation pour les entreprises (67%), est en revanche moins cité par les associations (44%). Autre différence notable, les créateurs d'associations font moins appel aux experts-comptables (15%) que les créateurs d'entreprises (43%). Enfin, il est intéressant de remarquer que la sollicitation des experts-comptables pour la recherche de financement, en baisse du côté des entreprises (9%), se maintient du côté des associations (10%).

7 Pour en savoir plus : L'édition 2020 de l'étude « **Marchés de la profession** » est disponible sur la partie privée du site de l'Ordre www.experts-comptables.fr, Bibliordre : www.bibliordre.fr et la Boutique : www.boutique-experts-comptables.com.



MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

L'étude biennale sur les marchés de la profession comptable est réalisée à partir d'une enquête téléphonique menée par l'institut CSA auprès d'un panel d'entreprises et d'associations clientes ou non clientes de la profession comptable. En 2019, 700 entreprises de 0 à 249 salariés et 300 associations de 1 à 249 salariés ont été interrogées sur une vingtaine de thématiques. L'étude est décomposée en trois parties :

- les besoins et attentes du marchés ;
- les missions confiées à la profession ;
- la relation client / cabinet.



Financement du stage d'expertise-comptable : une enveloppe supplémentaire pour les cabinets

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réorganisé les modalités de collecte et de redistribution ainsi que les critères de financement de la formation professionnelle (formation initiale et alternance) et a créé France Compétences.

La branche de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes dépend désormais de l'OPCO ATLAS (Finance et conseil), au sein duquel elle est représentée dans les instances (Bureau et CA).

PAR DOMINIQUE NECHELIS, DIRECTRICE DE LA FORMATION, CONSEIL SUPÉRIEUR



Ces nouvelles modalités de redistribution ont pour conséquence une très forte réduction des fonds et de nouveaux critères drastiques de financement et d'attributions. La branche a été d'autant plus impactée qu'elle est traditionnellement très consommatrice des fonds destinés au financement de la formation continue et du stage.

Le plan de formation destiné à la formation professionnelle continue est devenu le plan de développement des compétences qui englobe désormais le financement du stage d'expertise comptable, l'enveloppe de la « période pro » qui prévalait ayant disparu en tant que telle.

Au cours du 1^{er} semestre 2020, l'OPCO ATLAS a obtenu de France Compétences une enveloppe supplémentaire dont la branche a bénéficié au titre du plan de développement des compétences des cabinets de moins de 50 salariés. Les entreprises de plus de 50 salariés sont en effet exclues de ce dispositif. Cette enveloppe a globalement permis de majorer significativement les fonds affectés au plan de développement des compétences avec rétroactivité au 1^{er} janvier, qui sont ainsi répartis :

- 1 800 € par cabinet de moins de 11 salariés (5 000€ en 2018) ;
- 6 600 € par cabinet de 11 à 49 salariés (au lieu d'un budget proportionnel à leurs versements) ;
- un complément de 600 euros par an et par stagiaire pour tous les cabinets de moins de 50 salariés.

Ainsi, la prise en charge du stage peut aller au-delà de 600 € si le cabinet dispose de fonds disponibles non consommés sur le plan de développement des compétences.

La situation actuelle rend la question de la reconduction de ces montants sur 2021 très incertaine.

1 **POUR EN SAVOIR PLUS**
sur la prise en charge de la formation professionnelle dans la branche :
www.opco-atlas.fr/criteres-financement.html?branche=219#undefined

Prêt rebond full digital : quels résultats ?

Lancé en plein du cœur de la crise sanitaire par Bpifrance, le prêt rebond full digital, dont le montant est compris entre 10 et 50K€, a été expérimenté dans deux régions : l'Auvergne - Rhône-Alpes et l'Île-de-France. Trois mois après son lancement, retour en chiffres sur ce nouveau dispositif d'aide aux TPE-PME.

Depuis le 28 avril, 132 millions d'euros ont été distribués aux souscripteurs éligibles par l'entremise de 2 000 experts-comptables ; 4 secteurs absorbant l'essentiel des subsides (près de 85 millions d'euros) : commerces/garages, activités techniques et scientifiques, hôtellerie-restauration et construction. 3 325 entreprises ont ainsi bénéficié du prêt pour un montant moyen de 40K€. En Île-de-France, 88 millions d'euros ont été accordés à 2 146 entreprises contre 45 millions à 1 179 structures en Auvergne - Rhône-Alpes ; Paris et le Rhône raflant sans surprise les montants les plus conséquents (3 à 40 fois supérieurs par rapport aux montants signés dans les autres départements). Pour Thierry Legrand, expert-comptable à Paris, « ce prêt facile à mettre en place, facilement accepté, est une belle opportunité pour les clients d'avoir de la trésorerie. » Un avis partagé par son confrère Clément Tomasini, installé à Oyonnax près de Lyon : « ce prêt à 0% avec un différé de remboursement de 2 ans laisse le temps aux TPE de se refaire une santé. »

132

MILLIONS D'EUROS DISTRIBUÉS
DEPUIS FIN AVRIL

3 325

ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES
EN AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
ET EN ÎLE-DE-FRANCE



SwissLife

Plus que jamais... faire le choix d'une offre experte en assurance et banque privée.

Parce que pour décider, il faut comprendre, Swiss Life vous accompagne pour répondre aux besoins professionnels et personnels de vos clients :

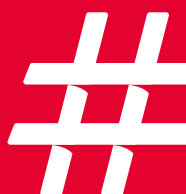
- Protection sociale du chef d'entreprise et des collaborateurs
- Protection de la famille et des biens
- Préparation de la retraite
- Valorisation et transmission du patrimoine

[swisslife.fr](https://www.swisslife.fr)

YourLife

SwissLife Assurance et Patrimoine – Siège social : 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret – SA au capital social de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Nanterre 341 785 632.

SwissLife Prévoyance et Santé – Siège social : 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret – SA au capital social de 150 000 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Nanterre 322 215 021.





KIOSQUE

#SIClecture

La sélection de la Boutique : un ensemble de 3 outils pratiques pour développer et vous accompagner dans les missions auprès des CSE



> *Guide des missions de l'expert-comptable auprès du Comité Social et Économique (CSE)* : identifier les missions de l'expert-comptable auprès des CSE

> *Environnement réglementaire du Comité Social et Économique* : pour faciliter la mission des experts-comptables auprès des CSE.

> *Plan de comptes des Comités Sociaux et Économiques - Edition 2020* : liste officielle des comptes applicables dans les CSE.

À RETROUVER SUR
BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM

Ce mois-ci, Bibliothèque a sélectionné pour vous trois mémoires



La gestion des ressources humaines et son pilotage dans un cabinet de taille

moienne : proposition d'actions et d'une méthodologie de mise en place d'outils adaptés

Audrey, SAVOUROUX, 05/2019,
réf : 141252



Mise en place de mission de conseil : accompagner le client dans la réalisation de sa stratégie personnelle

Jean, CHARDON, 05/2019,
réf : 141059



Proposition d'une démarche méthodologique et commerciale pour

développer les compétences de l'auditeur auprès des petites entreprises : une réponse à la hausse des seuils de l'audit légal

Wahib, DAHMANI, 05/2019,
réf : 141071



CONSULTEZ LES MÉMOIRES SUR
WWW.BIBLIODRE.FR

SENS ET LIBERTÉ REVENIR AUX FONDAMENTAUX DU MANAGEMENT

> **Sens et liberté : le guide pour repenser ses pratiques managériales**

Alors que la crise actuelle bouleverse les organisations, Bpifrance Le Lab propose un guide

pour accompagner les dirigeants de PME et d'ETI qui souhaitent repenser leurs pratiques managériales. En effet, deux tendances majeures s'imposent aujourd'hui :

- l'exigence de clients plus pointilleux et impatient en matière de vitesse d'exécution, de personnalisation, d'expérience client ou encore de prix... ;
- des collaborateurs plus désireux d'évoluer dans un cadre stimulant et respectueux de leur bien-être.



TÉLÉCHARGEZ L'OUVRAGE
SUR LE SITE DE BPI FRANCE LE LAB :
WWW.BPIFRANCE-LELAB.FR

> **Professions libérales et analyses sectorielles : retrouvez les dernières mises à jour !**

Professions libérales

- Agent commercial
- Agent général d'assurance
- Auto-école
- Avocat
- Expert-comptable
- Infirmier
- Ostéopathe
- Sage-femme

Analyses sectorielles

- Bijouterie
- Boucherie – Charcuterie - Traiteur
- Hôtellerie de plein air
- Hôtellerie traditionnelle
- Maison de retraite



À RETROUVER SUR
BIBLIODRE.FR
OU BOUTIQUE-EXPERTS-
COMPTABLES.COM



DIRIGEANTS

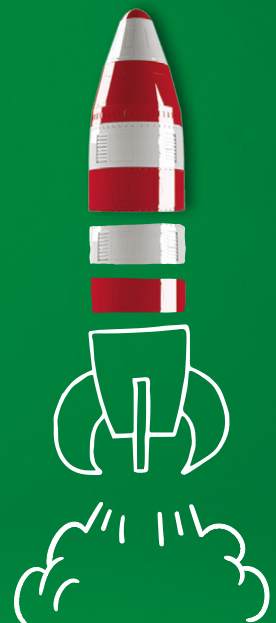
FAÇONNEZ À LA CARTE VOTRE SOLUTION SANTÉ COLLECTIVE

La complémentaire santé dédiée
aux **entreprises** de 1 à 99 salariés

Pour en savoir plus : alptis.org

 **N°Azur 0 810 04 4000**

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE



PARTICULIERS - INDÉPENDANTS - ENTREPRISES



SANTÉ



PRÉVOYANCE



ASSURANCE DE PRÊTS



ÉPARGNE RETRAITE



FINANCEMENT

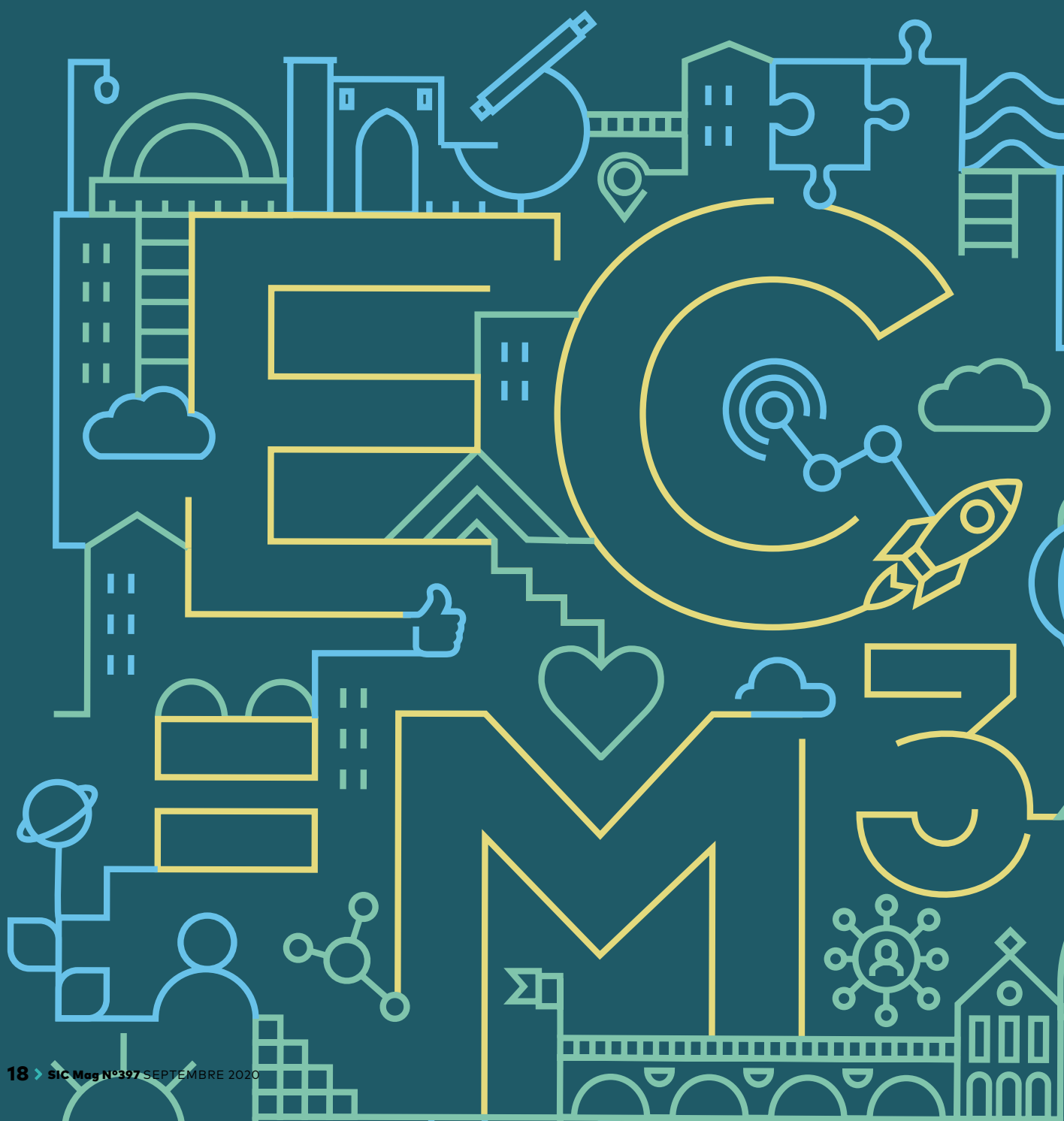


Alptis

Prévention - Assurance - Financement



75^e Congrès : une édition vraiment pas comme les autres





Lorsqu'en mai dernier, la crise sanitaire a contraint le Conseil supérieur à prendre la prudente décision de proposer un Congrès 100% digital en septembre 2020, le Comité Congrès s'est immédiatement saisi de ce défi pour faire d'une contrainte une opportunité. Tour d'horizon du programme de cette année !

La Web TV du 75^e Congrès : quatre chaînes de diffusion de contenus et un espace innovant en 3D

Pour cette édition virtuelle, le 75^e Congrès se transforme en un véritable média TV accessible où que vous soyez.

PAR LE COMITÉ CONGRÈS

UN CONGRÈS AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DE SES PUBLICS

Soucieux de répondre aux besoins des congressistes et des partenaires, le Comité Congrès s'est replongé dans les précieuses enquêtes de satisfaction réalisées après chaque édition du grand rassemblement de la profession. Il s'agissait de se réapproprier les raisons pour lesquelles chacun des acteurs y participe et grâce auxquelles cet événement est devenu un véritable succès, reconnu comme l'une des références françaises en matière de congrès professionnel. La thématique, l'actualité et la rencontre avec les partenaires pour benchmarker et découvrir les nouvelles offres ont été identifiées comme les principales motivations. Le Comité Congrès a donc établi sa feuille de route en privilégiant, d'une part, la livraison de contenus

de réflexion et d'actualité et, d'autre part, l'accès aux partenaires traditionnellement présents sur l'exposition.

C'est ainsi qu'est née l'idée de proposer une Web TV avec quatre chaînes.

LE « CANAL DIRECT »

Ce canal sera le point d'entrée de la grille des programmes. Une équipe de journalistes expérimentés, intervenant notamment sur BFM Business, fera découvrir heure par heure, minute par minute, la richesse et la diversité de la programmation : temps forts, ateliers, flashes, offres partenaires... Grâce à des pastilles pré-enregistrées, des reportages, des interviews, des pitches de présentation, les congressistes auront en quelques secondes accès à une vision complète des contenus délivrés sur les différentes chaînes.





Seront notamment diffusés sur ce canal les temps forts du Congrès, à savoir les Plénières et les Grandes conférences qui présenteront la thématique « Management, Marketing, Marque », mais aussi des reportages, des interviews et des extraits d'émission incitant à aller plus loin.

UN CANAL THÉMATIQUE, « CANAL EC=M³ », POUR LES ATELIERS PRO

Cette chaîne diffusera à heures régulières les Ateliers Solution et Profession, sélectionnés par les rapporteurs pour accompagner les congressistes dans la réflexion « Management x Marketing x Marque : l'équation gagnante au service de la relance économique ». Ces ateliers favoriseront une forte interactivité entre intervenants et congressistes. Ainsi, en sélectionnant l'offre privilège lors de l'inscription, ces derniers pourront poser des questions aux intervenants en amont et pendant l'atelier. Un journaliste assurera le relais des questions adressées en direct.

UN CANAL 100 % ACTU, LE CANAL EXPERTS

Cette chaîne sera entièrement dédiée à l'actualité de la profession qui sera décryptée par des spécialistes reconnus sur chacun des sujets.

Ces derniers présenteront également les outils et services proposés par le Conseil supérieur pour répondre aux problématiques soulevées sur des thématiques diverses (recrutement, financement, identité numérique, datas...) : il s'agit des Flashes Outils et Flashes Métiers, de nouveaux formats courts. Une mine d'or à explorer en toute liberté pendant les trois jours du Congrès. Les Ateliers Actualités seront diffusés à des heures précises ; les Flashes Outils et les Flashes Métiers seront accessibles en continu.

UN CANAL PARTENAIRES POUR TOUS VOS BESOINS

Comme lors des éditions présentiels, les congressistes auront accès à l'offre traditionnelle des 150 partenaires : Ateliers Solutions et Flashes Partenaires. Vous les retrouverez lors des rendez-vous en visio, ou lors des pitches de démonstration. On vous en dit plus en page 22.

UN ESPACE INNOVATION ET DÉCOUVERTE POUR VIVRE LE CONGRÈS EN 3D

Pour ceux qui souhaiteraient vivre une nouvelle expérience, il sera possible de suivre un parcours tout à fait innovant, de plonger dans un monde immersif grâce à l'avatar que les congressistes auront eu soin de créer en amont. Ils pourront rencontrer les partenaires dans des espaces dédiés, avec plusieurs représentants de leur cabinet. Ils pourront également découvrir d'autres animations conçues autour de l'expérience 3D et faire la connaissance d'autres congressistes.

Focus

Des formats pour toutes les envies

Plénières 1h pour s'immerger dans l'environnement économique et l'actualité professionnelle

Grandes conférences 1h pour s'immerger dans les trois notions clés de cette 75^e édition

Ateliers Profession 1h pour approfondir techniquement la thématique centrale

Ateliers Solution 1h pour découvrir les solutions analysées par les partenaires en lien avec les thématiques du Congrès

Ateliers Actualité 1h pour recueillir l'essentiel sur des sujets techniques et/ou d'actualité

Flashes Métiers 30 mn pour accélérer le développement des cabinets en se familiarisant avec de nouvelles missions et de nouvelles organisations

Flashes Outils 30 mn pour (re)découvrir les outils développés par le Conseil supérieur

Flashes partenaires 30 mn pour vivre des démonstrations dynamiques des outils partenaires

Pitches de démonstration 20 mn pour avoir des présentations interactives d'outils ou de services des partenaires
(Limité à 20 participants)



Le Web TV du 75^e Congrès en un coup d'œil

Espace « Mon compte »

L'inscription « offre privilège » donne accès aux replays, aux attestations et aux cadeaux Congrès



CANAL THÉMATIQUE

Canal de diffusion des ateliers thématiques
Ateliers Profession
Ateliers Partenaires

CANAL EXPERTS

Canal de diffusion des actualités et outils
Flashes Métiers et Outils
Ateliers Actualités

Espace Innovation et découverte 3D

Salle RP - Salle de presse - Digital workplace - Espace cadeaux thématiques - Agora - Bibliothèque - Vidéothèque - Accueil Conseil supérieur et CNCC

Canal partenaires

Pitches de démonstration
Entretiens personnalisés
Flashes partenaires
Interviews...

Programme des événements heure par heure

75^e Congrès : où que vous soyez, inscrivez-vous !

Pour participer à cet événement digital exceptionnel de la profession, nous vous invitons à vous inscrire en sélectionnant au choix :

► **Une offre découverte gratuite** vous permettant d'accéder aux principaux événements : Plénières et Grandes conférences ainsi qu'à une sélection d'ateliers et aux animations de l'espace Partenaires et de l'espace Innovation et découverte.

► **Une offre privilège payante*** vous ouvrant des avantages exclusifs supplémentaires pour :

- accéder à l'intégralité des ateliers, notamment sur la thématique « Marketing, Management, Marque » ;
- disposer de l'intégralité des supports dans votre espace congressiste ;
- bénéficier d'une attestation pour l'ensemble des ateliers suivis en direct d'une durée d'1 heure par séance ;
- revoir en replay, à l'issue du Congrès sur votre espace, l'intégralité des ateliers et des contenus thématiques ;
- télécharger les cadeaux du Congrès !

N'ATTENDEZ-PLUS, INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE DU CONGRÈS
[CONGRES.EXPERTS-COMPTABLES.COM !](https://congres.experts-comptables.com)

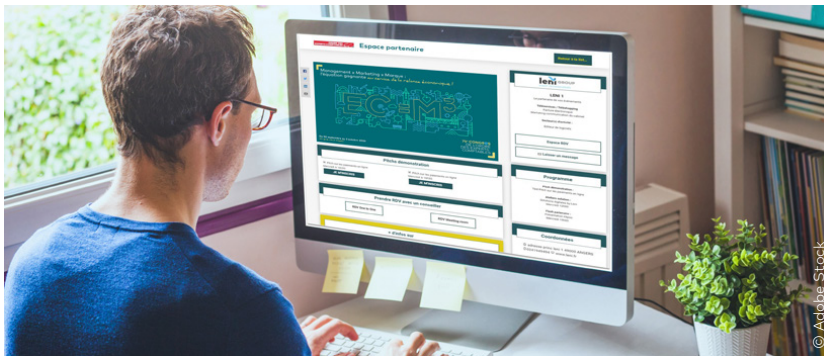
Et rendez-vous à partir du 15 septembre sur votre espace congressiste pour réserver en ligne votre programme : ateliers, pitches de démonstration, prise de rendez-vous avec les conseillers et les spécialistes des partenaires...

(* offre « Privilège payante » : 50 € HT (60 € TTC) et 20 € HT (24 € TTC) pour les stagiaires et les mémorialistes.



Canal partenaires : des modalités de mises en relation riches et efficaces

Optimiser et rentabiliser la relation avec les partenaires dans un environnement 100% digital, telle est la proposition du Comité Congrès pour cette 75^e édition.



DES MODALITÉS DE RENCONTRE ENTRE PARTENAIRES ET CONGRESSISTES REVISITÉES

Le nouveau dispositif de rencontre partenaires-congressistes repose sur la constitution d'une liste de 26 thèmes validés par les rapporteurs généraux du 75^e Congrès. Ces thèmes sont des mots-clés qui résument les principales interrogations conjoncturelles ou récurrentes auxquelles les congressistes de 2020 souhaitent trouver des réponses auprès des partenaires. Chaque thème fait l'objet d'une animation (vidéo, tutoriel...) qui contextualise la problématique évoquée et propose, en guise de conclusion, la liste des partenaires ayant une réponse. Par exemple, sur le thème de la facture électronique, une animation de 30 secondes présente le contexte, les bénéfices de la solution, le calendrier et les partenaires à même d'accompagner les membres de la profession.

Afin de rencontrer les partenaires, les congressistes disposent de deux plateformes de mise en relation. Ils choisissent soit la prise de rendez-vous avec un conseiller spécialisé par chat (écrit ou visio), soit l'inscription à un pitch de démonstration (micro-conférence) de 30 minutes qui se tient sous la forme d'une séance

« Zoom » limitée à 20 personnes pour favoriser les échanges.

En résumé : le congressiste recherche parmi les 26 mots-clés ses besoins, trouve les partenaires ayant des réponses appropriées et choisit le mode de mise en relation (rendez-vous ou pitch de démonstration).

UN ESPACE PARTENAIRE AVEC DES SERVICES DIVERS ET VARIÉS

Outre les réponses aux 26 mots-clés et les outils de mise en relation, les partenaires peuvent proposer aux congressistes d'échanger avec des conseillers généralistes, spécialisés sur d'autres sujets, voire avec des conseillers proches géographiquement. Ils peuvent aussi proposer des pitches de démonstration sur des thématiques annexes.

En termes de services, les partenaires sont également à même de projeter des vidéos ou des présentations, de recevoir des messages, de proposer le téléchargement de supports de communication et d'information, de diffuser un message sur le positionnement de leur marque par rapport à la profession comptable, d'inviter les congressistes à des jeux ou à des expériences immersives... Enfin, l'espace de chaque partenaire pourra proposer un espace 3D.

Dans ce lieu destiné à un public prêt à consacrer plus de temps dans sa préparation à l'événement, les congressistes peuvent, après avoir créé leur avatar, rencontrer les partenaires dans une « meeting room » reconstituée en 3 dimensions pour des entretiens avec plusieurs congressistes d'un même cabinet. Pour faciliter la navigation, un nouveau moteur de recherche est proposé, permettant d'identifier d'un clic les nouveaux partenaires, ceux proposant des quiz, des jeux, des expériences immersives...

DES INSCRIPTIONS ET DES PRISES DE RENDEZ-VOUS POSSIBLES DÈS LE 15 SEPTEMBRE

L'espace congressistes sera ouvert dès le 15 septembre. Les objectifs de cette ouverture anticipée : présenter, proposer et anticiper afin que chacun puisse tirer le meilleur parti de l'événement.

Chaque participant qui réservera un atelier ou un pitch de démonstration à partir de cette date pourra d'ores et déjà poser des questions. Il pourra également prendre rendez-vous avec les conseillers et les spécialistes des partenaires. Enfin, s'il souhaite vivre l'expérience 3D, il pourra créer son avatar à partir du 28 septembre.

Tous les congressistes ayant sélectionné des ateliers ou des pitches d'information et/ou programmé des rendez-vous en trouveront la trace dans leur espace privé. Ils recevront des confirmations qui généreront, s'ils le souhaitent, des rendez-vous dans leur agenda.

De plus, un planning complet leur sera envoyé à J-1, avec des liens directs pour chacun des événements et un rappel sera posté 1h avant chacun d'entre eux.

PRO BTP LE MEILLEUR DE LA PROTECTION SOCIALE



PARTENAIRE
DU **75^e CONGRÈS**
DE L'ORDRE
DES EXPERTS-
COMPTABLES

RETROUVEZ-NOUS
AU CONGRÈS VIRTUEL
du 30 septembre
au 2 octobre 2020

SANTÉ
PRÉVOYANCE
ASSURANCES
ÉPARGNE
RETRAITE
VACANCES
ACTION SOCIALE



PRO BTP
GROUPE





Des ateliers à ne pas manquer !

À un mois du 75^e Congrès de la profession, découvrez douze des ateliers qui vous attendent les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochains. L'évènement pose cette année une équation gagnante autour du Management, du Marketing et de la Marque, équation que nous vous invitons à résoudre avec nous.



DES MÉTHODES MANAGÉRIALES INNOVANTES, TU DÉCOUVRIRAS

Les techniques et méthodes de management au sein des entreprises sont en constante évolution et, pour cause, les défis qui s'imposent au manager sont de plus en plus grands et peuvent sembler parfois antinomiques.



POUR MIEUX MANAGER, TU PROFILERAS

L'analyse des profils des collaborateurs permet de mettre en avant les aptitudes de chacun, mais aussi de mieux les connaître afin d'améliorer leur bien-être et donc leur performance au quotidien.



POUR PERFORMER, LE BIEN-ÊTRE TU FAVORISERAS

Le bien-être des salariés est un facteur-clé pour augmenter la motivation des collaborateurs ; ce qui constitue un enjeu majeur pour améliorer sa performance mais aussi pour fidéliser et attirer de nouveaux talents.



TA POSTURE MANAGÉRIALE, TU RENFORCERAS

Pour garantir un management efficace et un bon niveau de motivation, chaque situation doit faire l'objet d'une posture adaptée (empathie, confiance en soi, courage, etc.).



DANS LE MARKETING DIGITAL, TU TE LANCERAS

Digitaliser sa communication est une opportunité pour augmenter sa notoriété, sa visibilité et attirer de nouveaux talents.



POUR CONSTRUIRE TON OFFRE, TES CLIENTS TU ÉCOUTERAS

Apprendre à écouter vos clients permet de comprendre leur comportement et d'anticiper leurs attentes.



TES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES, TU COMMUNIQUERAS

L'expert-comptable, partenaire de confiance historique du dirigeant d'entreprise, peut désormais faire connaître à ses clients l'étendue de son panel de compétences, au-delà de celles qui lui sont naturellement reconnues (comptabilité, fiscalité, social et obligations déclaratives).



TON ÉLOQUENCE, TU TRAVAILLERAS

Savoir communiquer son expertise à l'oral est un atout précieux pour convaincre en public devant les équipes et les clients, et ce, en toutes circonstances.



TON OFFRE DE SERVICES, EN AVANT TU METTRAS

Packager son offre de services permet de se démarquer en choisissant un positionnement qui correspond à ses compétences.



L'ATTRACTIVITÉ DE TA MARQUE EMPLOYEUR, TU BOOSTERAS

Dans ce contexte de difficulté de recrutement pour la profession, les cabinets ont tout intérêt à investir dans leur communication interne et externe en développant leur marque employeur. Le partage de valeurs communes entre le cabinet et le candidat est un vecteur d'attractivité et de fidélisation des collaborateurs.



TA MARQUE, TU VALORISERAS

Valoriser la marque de son cabinet permet de faciliter l'identification de son positionnement et donc d'être mieux armé pour cibler une clientèle et des collaborateurs qui partagent la même vision.



TA RÉPUTATION, TU MAÎTRISERAS

Aujourd'hui, avec l'arrivée d'outils permettant aux collaborateurs et aux clients de noter et de faire publiquement des commentaires sur un cabinet, la gestion et la stratégie d'image de marque sont devenues des avantages concurrentiels majeurs.



Pour consulter le programme complet du 75^e Congrès, rendez-vous sur le site congres.experts-comptables.com



J'abonde, oui, j'abonde énormément pour doper ma retraite Madelin

**Faites décoller la retraite de vos
clients TNS avec le nouveau Plan
d'épargne retraite Eres !**

Pour optimiser l'efficacité des cotisations retraite de vos clients TNS, habitués aux anciens contrats Madelin, faites-les bénéficier de l'abondement exonéré de charges et d'impôt sur le revenu.

Et pour être toujours plus au service de vos clients, accompagnez-les dans les meilleures conditions pour les études de transfert, avec des outils dédiés Eres qui sécurisent votre devoir de conseil.



© Nicolas Buisson

Native des Landes, Hélène Darroze est diplômée de l'ESC Bordeaux. Elle démarre sa carrière chez Alain Ducasse comme responsable administrative. À 32 ans, elle ouvre son premier restaurant à Paris. En 2008, elle rejoint le légendaire Connaught Hôtel pour y être chef et partage son temps entre Paris et Londres. En 2012, elle crée l'association « la Bonne Etoile » qui vient en aide aux enfants défavorisés. Elle reçoit le Prix Veuve Clicquot du Meilleur chef féminin du Monde 2015. Elle fait partie du jury de l'émission à succès « Top Chef » depuis 2015.

Nos questions à Hélène Darroze

Cheffe étoilée

PROPOS RECUEILLIS
PAR **FLORENCE MORIN**,
RESPONSABLE ÉDITORIAL,
CONSEIL SUPÉRIEUR

— *Vous avez débuté votre carrière comme responsable de gestion dans un hôtel restaurant. Vous vous destiniez à une profession du chiffre ?*

Après une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce, j'ai effectivement obtenu un diplôme à la Sup de Co Bordeaux, mais déjà dans l'optique de faire de la gestion d'hôtellerie car j'ai toujours eu une réelle appétence pour ce secteur. J'ai d'ailleurs décroché mon premier job comme responsable administrative au « Louis XV » à Monaco chez le chef Alain Ducasse.

Il y a beaucoup de similitudes entre le métier de chef et celui d'expert-comptable.

— *C'est lui qui vous a poussé à passer en cuisine ?*

J'ai toujours aimé cuisiner. Dans ma famille, je suis la quatrième génération de chefs. Mais à l'époque de mes études, travailler dans les cuisines était considéré comme une voie de garage, surtout quand on était une bonne élève. J'ai donc suivi une voie toute tracée. Mais la vie et les rencontres en ont décidé autrement. Mon emploi chez Alain Ducasse a tout changé. À côté de mon travail de responsable administrative, je passais de plus en plus de temps en cuisine. Je faisais le commis. J'adorais cela ! Jusqu'à un jour où Alain Ducasse m'a dit qu'il fallait que je franchisse le pas, qu'il y avait une place à prendre pour une femme en cuisine. À ce moment-là, j'ai pris conscience que je pourrais vivre la passion qui m'habitait.

LES RESTAURANTS DE HÉLÈNE DARROZE

- Marsan
4, rue d'Assas, Paris 6^e
helenedarroze.com
- Hélène Darroze at the Connaught Carlos Place, Mayfair London
the-connaught.co.uk
- Jòia
39 rue des Jeuneurs,
Paris 2^e
Joiahelenedarroze.com



— Votre background de gestionnaire vous a tout de même aidé, on l'imagine, à vous lancer ?

Je suis en effet plutôt à l'aise avec les chiffres et j'ai un bon esprit d'analyse, ce qui, avec mes études de commerce, a été d'une grande aide dans l'administration de mes restaurants.

Faire la lecture et l'analyse d'un compte d'exploitation ou d'un bilan sont des choses qui ne me font pas peur. Maîtriser la dimension financière de son entreprise est très important même si le rôle de l'expert-comptable est essentiel.

— La crise de la Covid a particulièrement touché la restauration. Comment avez-vous vécu cette période à titre personnel et professionnel ?

Les premières semaines, j'ai d'abord pris du temps pour moi et pour mes proches, j'en ai profité pour partager des moments privilégiés avec mes filles, car d'habitude, nous ne vivons pas au même rythme.

Et puis, comme beaucoup de Français, je me suis remise aux fourneaux, j'ai partagé des recettes sur mon compte Instagram qui ont remporté un franc succès, à ma grande joie !

En tant que manager, j'ai bien sûr toujours été en contact avec mes collaborateurs au téléphone ou par visio conférence. Nous parlions de tout ce que nous pouvions mettre en place pour traverser au mieux cette crise mais, le plus important, c'était de garder un esprit d'équipe, de cohésion. J'ai vraiment veillé à garder le lien avec toutes mes équipes, avec celles de mes deux restaurants parisiens comme avec celle basée dans mon restaurant à Londres, « Hélène Darroze at The Connaught ».

Il a évidemment fallu se montrer proactif et inventif. Dans mon restaurant « Jòia », à Paris,

nous avons ainsi lancé la vente à emporter, ce qui a très bien fonctionné. Chef d'entreprise à la tête de 3 restaurants avec près de 100 collaborateurs, je n'avais de toute façon pas le droit de me montrer défaitiste.

— Quel rôle a joué votre expert-comptable durant cette période ?

Mon expert-comptable m'a assistée dans toutes les démarches liées à la mise en place du chômage partiel, les demandes PGE mais aussi dans l'établissement d'un budget prévisionnel compte tenu des nouvelles contraintes après la réouverture des restaurants. Il m'a aussi aidée dans la restructuration des financements et dans le renforcement de la vigilance sur le résultat des restaurants.

Faire la lecture et l'analyse d'un compte d'exploitation ou d'un bilan sont des choses qui ne me font pas peur.

— Est-ce votre sensibilité aux chiffres qui vous a décidé à participer au 75^e Congrès de l'ordre des experts-comptables ?

Oui, sans doute, mais pas seulement, je suis toujours heureuse de partager mon expérience avec d'autres professions.

Par ailleurs, la thématique de l'évènement « Management, Marketing et Marque » a pour moi une forte résonance. C'est pourquoi, lorsque QuickBooks m'a sollicitée pour l'atelier « Devenez un cabinet d'expertise comptable étoilé », j'ai tout de suite accepté.

Il y a beaucoup de similitudes entre le métier de chef et celui d'expert-comptable. Ce sont deux métiers qui s'appuient sur des expertises très fortes. Et puis, nous avons beaucoup d'enjeux communs : nous devons chacun, par exemple, développer notre marque, souvent avec notre propre nom, construire une offre claire, avoir une expérience client parfaite, et enfin savoir s'entourer des bons collaborateurs, attirer et développer les talents. L'impact du digital et les transformations qui y sont liées sont aussi cruciaux. J'aurai d'ailleurs l'occasion de développer tous ces thèmes aux côtés Stéphanie Gueutin, expert-comptable à Bordeaux lors de l'atelier. Venez nombreux, je vous y attends.

— Vous parlez d'attractivité. En participant à l'émission Top chef, vous contribuez à la valorisation de votre profession. Quels messages essayez-vous de faire passer auprès des jeunes ?

Que la cuisine est un métier de passion. Qu'il faut rester-soi-même et faire la cuisine qu'on aime sans céder aux diktats de la mode. Je le dis toujours à mes collaborateurs « Faites la cuisine que vous aimez manger ».

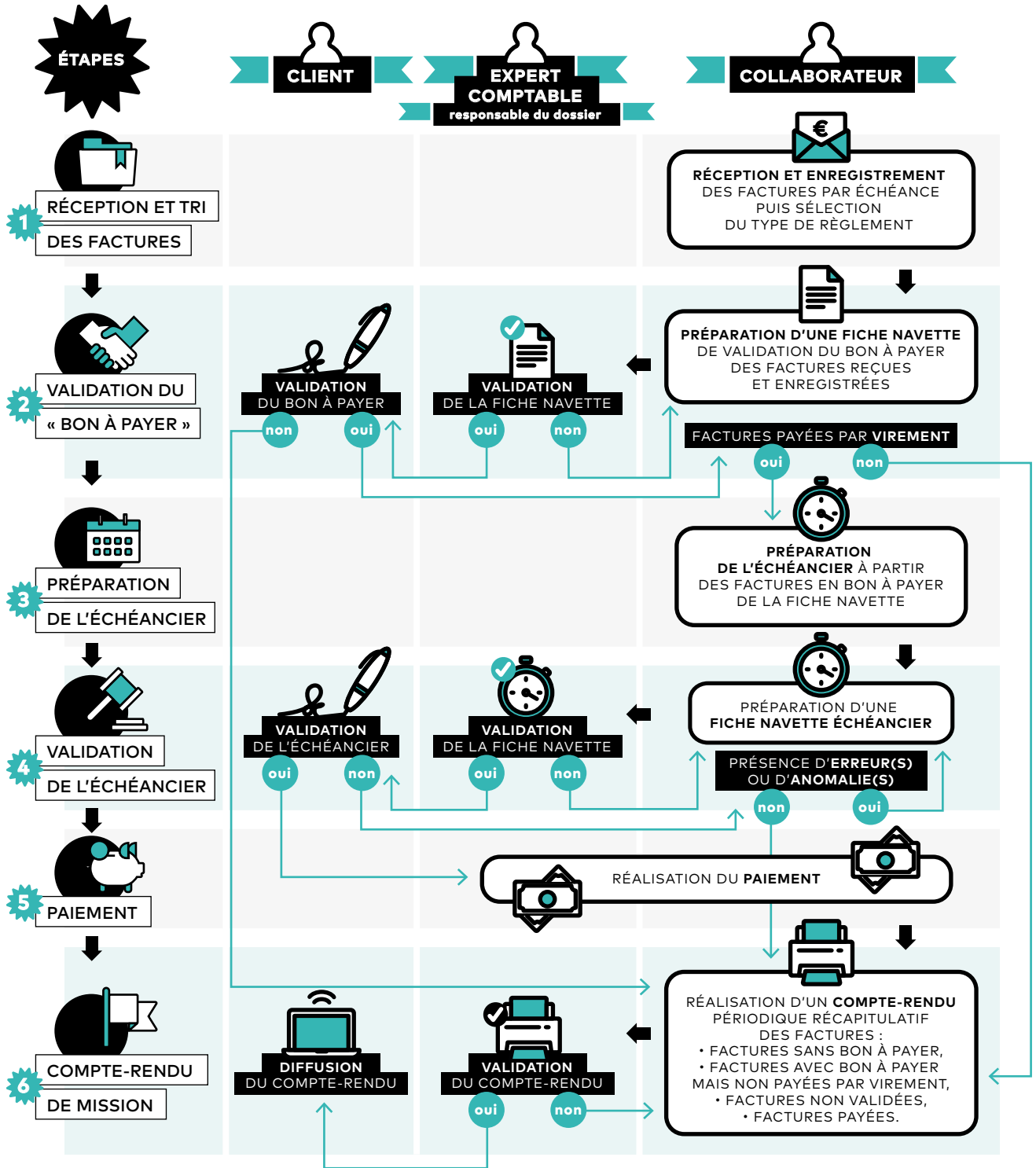
RETROUVEZ HÉLÈNE DARROZE AU 75^e CONGRÈS DE L'ORDRE :

La cheffe originaire des Landes sera l'invitée de l'Atelier solution « Devenez un cabinet d'expertise comptable étoilé » organisé par QuickBooks, diffusé sur le canal thématique le 30 septembre à 15h15.



SCH MA D'ORGANISATION

LA MISSION DE MANDAT DE PAIEMENT





Sécuriser les missions de mandat de paiement des dettes et de mandat de recouvrement amiable des créances : comment faire ?

Le Conseil supérieur vient de publier un guide visant à sécuriser les missions de mandat de paiement des dettes et de mandat de recouvrement amiable des créances. Retour sur quelques grands enseignements.

PAR JULIEN PARTRY, RESPONSABLE DES NORMES PROFESSIONNELLES, CONSEIL SUPÉRIEUR

MISSION DE MANDAT DE PAIEMENT DES DETTES : UNE ORGANISATION EN SIX ÉTAPES

Les structures d'exercice ont recours aux principes de contrôle et de supervision prévus dans la Norme Professionnelle de Maîtrise de la Qualité (NPMQ). Elles envisagent ainsi toutes les procédures de contrôle interne et de délégation permettant la réalisation des opérations de paiement de manière fiable et sécurisée.

Pour ce faire, elles mettent en place des procédures assurant une séparation des fonctions au sein de la structure et dans les relations avec son client. À noter que lorsque cette séparation s'avère difficile à mettre en œuvre, compte tenu de la taille de la structure, celle-ci définit un processus de surveillance destiné à s'assurer que les règles et procédures mises en place soient pertinentes, adéquates et qu'elles fonctionnent efficacement.

Concrètement, la mission s'organise en six étapes :

1. Réception et tri des factures par échéance ;
2. Préparation du « Bon à payer » ;
3. Préparation de l'échéancier ;
4. Validation de l'échéancier ;
5. Réalisation du paiement ;
6. Établissement d'un compte-rendu périodique.

Seules les opérations par virements électroniques peuvent être effectuées, sous réserve qu'elles ne le soient pas depuis les comptes bancaires de l'expert-comptable.

MISSION DE MANDAT DE RECOUVREMENT AMIABLE DES CRÉANCES : QUAND L'EXPERT-COMPTABLE DEVIENT MÉDIATEUR

Contrairement au recouvrement forcé (ou judiciaire) selon lequel le créancier peut exiger le paiement de sa créance en saisissant la justice, le recouvrement amiable vise à établir un dialogue constructif avec le débiteur. La mission de mandat de recouvrement amiable des créances permet ainsi à l'expert-comptable d'effectuer des relances amiables au nom de sa structure. Trois niveaux de missions peuvent ainsi être distingués :

- le suivi de l'encaissement des créances ;
- le recouvrement « simple » qui comprend une procédure de relance assurée pour le compte et au nom du client ;
- le mandat de recouvrement amiable qui nécessite d'identifier les créances au préalable.

Le guide propose une organisation de la mission de mandat de recouvrement amiable en quatre étapes, à savoir :

1. Identification des créances échancées non recouvrées (listing des créances) ;
2. Sélection, par le client de l'expert-comptable, des créances pour lesquelles il souhaite un recouvrement amiable ;
3. Recouvrement amiable ;
4. Suivi du recouvrement et synthèse régulière (reddition de comptes) de l'évolution du taux de recouvrement du portefeuille de créances.

Rappelons en outre que les fonds ne peuvent pas être encaissés sur le compte de l'expert-comptable.

La dernière étude « Marché de la profession comptable » publiée en 2020 par notre institution le confirme : la principale attente formulée par les dirigeants de TPE-PME porte sur un accompagnement rapproché des experts-comptables dans la vie quotidienne de l'entreprise. Cet accompagnement recouvre pour les sondés l'aide à la gestion, mais aussi l'assistance administrative et les recouvrements/contentieux avec les clients.

Au-delà de cette étude, les missions de mandat de paiement et de recouvrement amiable offrent à l'expert-comptable un véritable changement de paradigme. Jusqu'alors, ses activités le plaçaient en situation de constat d'un acte passé. Il est désormais impliqué dans l'exécution de flux financiers lui permettant de répondre à ce besoin de gestion « en temps réel ».

RÉMY SEGUIN,
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DES FONCTIONS RÉGALIENNES,
CONSEIL SUPÉRIEUR

#SIClecture

Retrouvez le guide pratique « La mission de mandat de paiement et la mission de mandat de recouvrement amiable des créances » sur bibliordre.fr

Savoir définir sa stratégie dans un contexte de marché de la comptabilité atomisé

Sur le marché de la comptabilité, cœur de métier traditionnel de l'expert-comptable en plus de ses missions sur le volet social et fiscal, la stabilisation des marges et l'augmentation modeste de la croissance du chiffre d'affaires du secteur ont pu impacter la performance des cabinets. Décryptage et perspectives.

PAR **GILBERT LE PIRONNEC**, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU SECTEUR ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT ET CO-RAPPORTEUR DU 73^e CONGRÈS SUR LE THÈME DE LA STRATÉGIE ET DES COMPÉTENCES, CONSEIL SUPÉRIEUR

Ces dernières années, la concurrence sur le marché de la comptabilité s'est intensifiée, nivelant à la baisse le prix des prestations de l'expert-comptable sur les missions comptables. Par ailleurs, les clients ne perçoivent plus suffisamment la valeur ajoutée de l'expert-comptable sur ce sujet et ont majoritairement recours à lui pour répondre à des obligations légales. La comptabilité devient alors un centre de coût qui, en période de difficulté économique des entreprises, doit être optimisé. Dès lors, pour ne pas subir le ralentissement de croissance du marché de la comptabilité, l'expert-comptable doit entamer une réflexion stratégique pour modifier son modèle historique.

IDENTIFIER LES BESOINS DE SES CLIENTS

Désormais, les clients souhaitent et attendent un accompagnement ou des conseils sur-mesure avec des services plus en phase avec leurs besoins. L'expert-comptable, partenaire de confiance historique des dirigeants d'entreprise, doit se positionner, démontrer et apporter sa valeur ajoutée sur l'ensemble de ses champs d'expertise. La perception de « business partenaire » des experts-comptables par leurs clients lors de la crise de la Covid-19 offre de véritables opportunités à saisir.

SE POSITIONNER SUR LES SECTEURS PORTEURS QUI CORRESPONDENT À SES APTITUDES ET À SA FEUILLE DE ROUTE

Bien que très sollicité par les entreprises pour réaliser des missions de conseil et d'accompagnement,

l'expert-comptable doit tenir compte des affinités de son cabinet et choisir un secteur porteur. En effet, pour atteindre la même satisfaction sur des missions de conseil que celle sur des missions historiques, les cabinets devront piloter la montée en compétences au sein des équipes et prévoir une feuille de route qui leur permettra d'évoluer avec agilité vers de nouvelles missions.

S'AIDER DES OUTILS ET DES MÉTHODES DISPONIBLES POUR COMMENCER SA TRANSITION

Face à ces besoins, le Conseil supérieur et sa commission Accompagnement du changement mettent en place des méthodes et des outils pour guider les experts-comptables dans cette transition. C'est notamment l'objectif des Ateliers du changement. Il s'agit de :

- construire une vision stratégique en phase avec les attentes de ses clients d'aujourd'hui et de demain, avec l'aide de l'ensemble des collaborateurs du cabinet ;
- accroître son champ d'activité pour apporter davantage de valeur ajoutée aux clients ;
- améliorer sa performance en interne ;
- gérer la transformation et comprendre la nécessité de mettre en place une conduite du changement adaptée, notamment dans le cas de la transition numérique.

Les Ateliers du changement, suite logique du 73^e Congrès sur le thème de la stratégie, complètent les outils d'ores et déjà disponibles.

Je ne vais pas perdre de temps à recréer des outils ! Les Ateliers du changement c'est un gain de temps qui me permet de développer des missions en phase avec les attentes de mes clients. Ils me permettent aussi de garder un lien avec la profession et d'avoir des réponses concrètes à mes interrogations, surtout en cette période de Covid-19 où il y a eu une hausse des demandes pour de nouvelles missions d'accompagnement que je n'avais jamais exercées. Enfin, la mise en avant de réussites de confrères m'a permis de me positionner, au-delà de mon positionnement initial, ce qui a été un déclencheur pour me lancer. Nous avons besoin de nous adapter et d'être à l'affût des besoins de nos clients pour continuer à avoir un lien fort avec eux.

NATHALIE JOSSET,
EXPERT-COMPTABLE AU SEIN
DU CABINET AEVS CONSULTING

Conditions générales et lettres de mission : des exemples mis à jour !

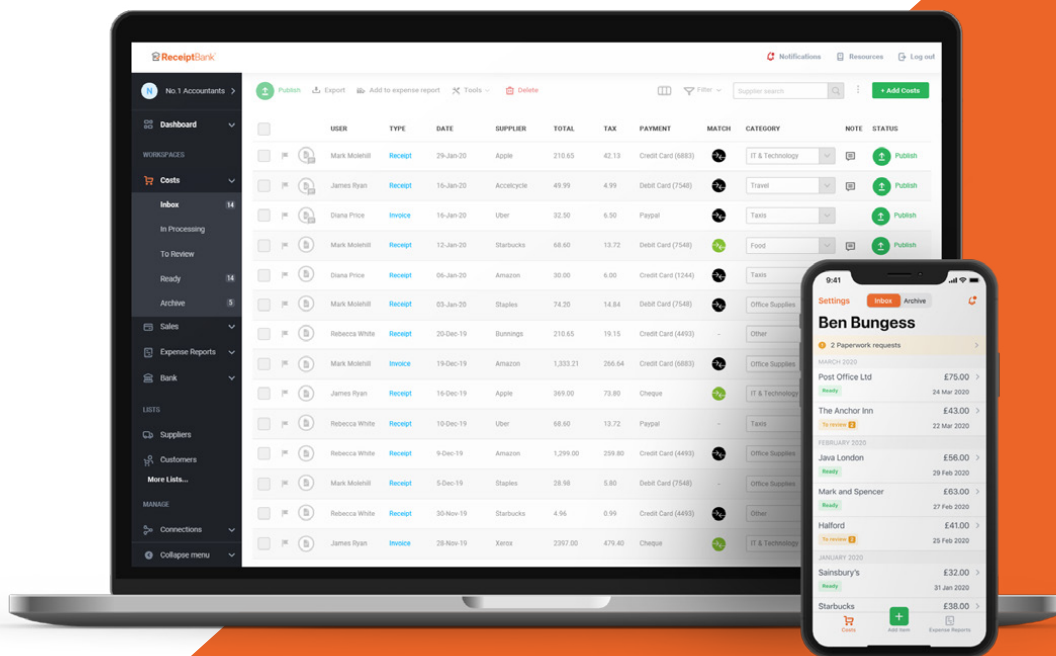
Le service des normes professionnelles du Conseil supérieur a procédé à un toilettage des exemples de lettres de mission.

Les objectifs poursuivis ont été de modifier les clauses de durée des missions récurrentes, de remplacer les exemples de conditions générales par un lien renvoyant aux dernières versions de celles-ci et d'insérer un visuel permettant d'appréhender la catégorie de la mission au regard du cadre de référence. Rappelons qu'une fois le contenu de l'exemple adapté à la mission, il appartient au professionnel :

- d'annexer l'exemple de conditions générales correspondant ;
- et d'ajouter un paragraphe « RGPD » en retenant la clause correspondant au statut du cabinet (responsable conjoint de traitement ou sous-traitant).

GAGNEZ DU TEMPS SUR LA COLLECTE ET LA SAISIE DE VOS FACTURES D'ACHAT !

- ✓ Simplifiez la collecte avec nos multiples méthodes d'envoi
- ✓ Supprimez la saisie grâce à notre taux de reconnaissance de 98%
- ✓ Un accompagnement personnalisé inclus dans nos offres



UTILISEZ GRATUITEMENT LA SOLUTION PENDANT 14 JOURS

Rendez-vous sur notre site internet pour en profiter www.receiptbank.com/fr

Vous souhaitez échanger avec notre équipe ?
Appelez nous au **01 73 44 33 95**

Excellent 
★ Trustpilot | Rated 4.7 out of 5



Maisons de retraite : une situation économique dynamique en dépit de la crise

Chaque mois, le Comité analyses sectorielles du Conseil supérieur vous propose un zoom sur l'un des 26 secteurs du commerce et de l'artisanat. Coup de projecteur ce mois-ci sur les maisons de retraite, un domaine stratégique pour la profession en raison de sa forte croissance.

PAR **ELISE VERNEYRE**, CHARGÉE D'ÉTUDES, CONSEIL SUPÉRIEUR



UN TAUX D'OCCUPATION
DES EHPAD DE PRÈS DE

95 %

UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2019 QUI ATTESTE DU DYNAMISME DU SECTEUR

L'activité des EHPAD du panel Xerfi a progressé de 2,5% pour la seconde année consécutive en 2019. Cette performance résulte essentiellement de la combinaison de deux éléments : l'augmentation du nombre de résidents (les taux d'occupation seraient proches de 95% selon la CNSA) et la revalorisation des prix des prestations d'hébergement pratiqués par la profession. Par ailleurs, les gestionnaires d'EHPAD sont parvenus à accroître le panier de dépenses moyen de leurs pensionnaires en multipliant les facturations de prestations additionnelles.

70 %

PART DES EHPAD
DANS LES SOLUTIONS D'ACCUEIL
DES SENIORS EN FRANCE

L'OFFRE D'HÉBERGEMENT SUR LE TERRITOIRE

Les maisons de retraite médicalisées (EHPAD) constituent la principale solution d'accueil des personnes âgées en France. Elles représentent 70,5% des établissements pouvant accueillir des seniors et 79,5% des capacités d'accueil. Les résidences autonomie, qui s'adressent aux personnes moins dépendantes (ne nécessitant pas une prise en charge médicalisée dans leur vie quotidienne), correspondent quant à elles à un peu plus de 20% des structures d'accueil de seniors et 15% des capacités d'accueil. Les unités de soins de longue durée (USLD) et les maisons de retraite non médicalisées complètent l'offre d'hébergement sur le territoire.

UNE CROISSANCE PORTÉE PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

L'activité du secteur est assez peu sensible aux aléas conjoncturels car ce dernier repose essentiellement sur des fondamentaux structurels, le principal étant l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. Déjà sensible ces dernières années, cette augmentation va s'accroître avec le « papy-boom », qui se traduira par l'afflux massif d'individus dans la classe d'âge des 75-84 ans à partir de 2022. Ainsi, les taux d'occupation des maisons de retraite françaises, déjà à haut niveau, devraient continuer à croître et à porter la croissance du secteur en 2020 et dans les prochaines années malgré le contexte de crise actuel. Une hausse de 2,4% de l'activité des EHPAD privés commerciaux est anticipée en 2020 par le cabinet Xerfi.

**POUR RETROUVER
L'ANALYSE COMPLÈTE
« MAISONS DE RETRAITE »
RÉALISÉE PAR LE CONSEIL
SUPÉRIEUR, ET L'ENSEMBLE
DES FICHES RÉALISÉES
PAR LE COMITÉ ANALYSES
SECTORIELLES, RENDEZ-
VOUS SUR LA BOUTIQUE EN
LIGNE : BOUTIQUE-EXPERTS-
COMPTABLES.COM.**



Groupe VYV, partenaire du 75^e Congrès de l'Ordre des experts-comptables, du 30 septembre au 2 octobre.

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global
de santé et de protection sociale en France.

Choisir le Groupe VYV c'est :

- La garantie d'un accompagnement de qualité, avec des experts dédiés.
- Une approche durable et responsable de la protection sociale.
- Des services performants et innovants pour accompagner les structures et entreprises.



Assurance

Santé, prévoyance, épargne retraite, dépendance,
protection financière, assurance de biens...
Protéger est le cœur de métier du groupe.



Habitat

Le logement est un déterminant de santé
majeur et une condition essentielle du
mieux-vivre.



Offre de soins

Au sein du Groupe VYV, VYV³ a
l'ambition de développer une offre
de proximité de qualité et innovante.



Services d'accompagnement et d'assistance

Avec une offre de services rassemblant des solutions
diverses (assistance, e-santé, prévention...) pour
accompagner et conseiller chacun dans son parcours
de vie de manière personnalisée.

Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur le chat du stand.

Nous répondrons à vos demandes !



Bien conseiller les professions libérales Avocats, comment rebondir après la Covid ?

Le confinement a donné un coup d'arrêt brutal à l'activité des professionnels du droit. Exercice à titre individuel, dominante judiciaire de nombreux cabinets, charges fixes peu compressibles... Grâce au kit mission « Bien conseiller les professions libérales », identifiez tous les éléments qui accentuent la conjoncture dégradée de vos clients pour mieux préparer leur avenir.

PAR **THOMAS SILLAS**, CHARGÉ DE MISSION, CONSEIL SUPÉRIEUR



© Mike Fouque / Shutterstock - Epiceum

69 900
AVOCATS EXERCENT
EN 2019 (+ 36% EN 10 ANS)

41 %
DES AVOCATS INDIVIDUELS
ÉTAIENT À L'ARRÊT COMPLET
PENDANT LE CONFINEMENT

LE CHOC DE LA CRISE SANITAIRE

Les résultats d'une enquête¹ réalisée durant le confinement sont inquiétants : 80% des avocats interrogés déclarent que leurs recettes se sont réduites de plus de 50% et 41% des avocats individuels étaient à l'arrêt. 23% des sondés réfléchissaient à des mesures de protection pour leur cabinet (procédures collectives, sauvegarde). Pourquoi un tel choc ? Tout d'abord parce que 70% de la profession a une activité surtout judiciaire et a subi de plein fouet la fermeture des tribunaux et des greffes. Ensuite, parce que les charges fixes (loyers, charges sociales personnelles, rétrocession...) sont importantes et peu compressibles. Par ailleurs, les avocats exerçant à titre individuel (40%) ne disposent pas de fonds propres afin de faire face à une baisse brutale des recettes.

QUELLES MESURES DE SOUTIEN ?

Dans ce contexte, gérer la trésorerie à court terme devient un enjeu majeur. Pour cela, les avocats bénéficient de toutes les aides applicables aux entreprises. Ils peuvent également se prévaloir de mesures spécifiques : avances sur les missions à venir d'aide juridictionnelle et report de leurs cotisations retraite à la CNBF. Cette caisse a par ailleurs mis en place une aide sociale et a adopté une diminution du barème des cotisations forfaitaires du régime de retraite de base. Enfin, chaque avocat peut se rapprocher de son Ordre pour bénéficier d'un report ou d'un échelonnement des cotisations ordinaires, du fonds social ou d'un prêt sur l'honneur éventuellement mis en place.

LA PROFESSION EN 2019

En 2019, 69 900 avocats étaient en exercice (+ 36% en 10 ans), la plupart en libéral. La profession est marquée par une féminisation croissante (56,4%), une répartition inégale (Paris regroupe 42% de l'effectif total) et de fortes disparités de revenus (le revenu annuel moyen est de 77468€).

1. Enquête menée du 8 au 12 avril 2020. 10 329 avocats (soit 14,78% de la profession) ont répondu.

POUR ALLER PLUS LOIN
retrouvez la fiche métier "Avocat" complète dans le kit mission "Bien conseiller les professions libérales" sur extranet.experts-comptables.org/kit-mission/bien-conseiller-les-professions-liberales-



Compétences spécialisées : afficher sa valeur ajoutée pour conquérir de nouveaux clients

La loi Pacte a ouvert la voie de la spécialisation pour la profession. Les experts-comptables peuvent désormais saisir leur Conseil régional pour faire reconnaître leurs spécialités sur la base de leur formation et/ou de leur expérience professionnelle. Certains ont déjà présenté leur demande sur la plateforme « Mon espace ordinal » (MEO) mise en place par l'Ordre. Ils n'ont pas de doute sur le fait que cette possibilité qui s'offre à eux aura des effets bénéfiques sur leur activité.



LOÏC DUFFAULT

Expert-comptable, Montpellier (34)

Le titre d'expert-comptable donne la garantie à nos clients d'un socle de compétences solide et généraliste. Mais nous ne pouvons pas avoir la prétention de tout connaître. L'évolution de la profession va vers une telle diversification des compétences qu'il nous est impossible de tout maîtriser. La spécialisation qui nécessite une expérience et des formations régulières permettra de valider la maîtrise d'un champ précis d'activité comme par exemple l'évaluation qui est mon cœur de compétence, et ainsi d'orienter directement les clients et les confrères en demande vers le bon professionnel.



NORA VARTANYAN

Expert-comptable, Paris (75)

Quand les discussions ont commencé sur la spécialisation il y a deux ou trois ans, je n'y étais pas très favorable. Comment valoriser une spécialité quand on vient de s'installer ? Mais ce qui me faisait peur est aujourd'hui une force. Je suis très investie dans le monde associatif et faire reconnaître cette spécialité, c'est pour moi comme officialiser une union. C'est non seulement la reconnaissance d'un cursus, d'une technicité, mais aussi la reconnaissance de valeurs et la clarification d'une stratégie ; la possibilité d'aller plus loin avec les associations, de leur proposer de nouveaux services.



GUILLAUME DIETRICH

Expert-comptable, Alsace (68)

25 à 30% de ma clientèle vient du secteur viticole. Ma première motivation est donc d'ordre commercial. Afficher une compétence spécifique, c'est l'assurance d'être reconnu par les clients mais aussi par les partenaires et prescripteurs. Cela permet de se démarquer et d'anticiper le futur si au cas où, par exemple, notre monopole tomberait. Et puis, c'est la reconnaissance d'une démarche personnelle. Après mon cursus d'expertise comptable, j'ai suivi d'autres formations, en dehors du cadre habituel : à Paris avec des avocats sur le droit rural ou de la famille, dans le domaine viticole via l'UNECA... Cela ne valide pas seulement une expérience mais aussi une culture générale.

Vous souhaitez faire reconnaître vos compétences spécialisées ? Rendez-vous sur meo.experts-comptables.org



Les compétences spécialisées en 10 questions-réponses à télécharger sur le site privé de l'Ordre



- Jean Arthuis vient de créer une association favorisant le déploiement de la mobilité longue des apprentis en Europe : la Euro App Mobility

PORTRAIT

JEAN ARTHUIS
EXPERT-COMPTABLE

PAR **NICOLAS MUZARD**

"La comptabilité a cette vertu qu'elle rend lucide les décideurs et les parties prenantes"

On connaît l'homme politique et l'ancien ministre, mais on a peut-être oublié que Jean Arthuis a d'abord été expert-comptable et commissaire aux comptes. Un parcours qui explique son goût prononcé pour le bon usage que l'on peut faire des chiffres et une vie consacrée au bien commun et à la chose publique.

« J'ai quand même été directeur financier d'une entreprise qui n'avait pas de bilan ! »

Clin d'œil à la profession, c'est rue Raymond Losserand que Jean Arthuis installera son cabinet d'expertise-comptable. Démarrage en fanfare pour ce jeune diplômé suractif, puisqu'à 26 ans, il est élu la même année maire de Château-Gontier, lançant ainsi une carrière qui le conduira à la présidence du conseil général de la Mayenne, au Sénat, puis au ministère de l'Économie et des Finances avant de siéger au Parlement européen où il présidera la commission des budgets.

EXPERT-COMPTABLE ET HOMME POLITIQUE

Une double culture que Jean Arthuis revendique non sans fierté. Parce que les hommes politiques qui connaissent la réalité des entreprises sont plutôt rares, mais surtout parce que l'essence même de sa formation a fortement influencé son action politique : « *Il n'y a pas de communauté humaine fondée sur la confiance sans qu'il y ait régulièrement reddition de comptes* » ; ce viatique sera le fil rouge de son action publique.

En fin observateur de la vie politique, il se désole parfois du manque de culture économique de ses collègues et du manque d'intérêt pour l'équilibre des comptes publics qu'il

voudrait aussi lisibles que ceux des entreprises. « *Sans comptes fiables et sincères, on perd le contact avec le réel et la possibilité de prendre les bonnes décisions. C'est vrai pour une entreprise, comme pour l'État et les collectivités territoriales.* » C'est ainsi que Jean Arthuis engagera au ministère de l'Économie et des Finances le grand chantier de ce qu'il appelle une gestion patrimoniale de l'État. « *Arrivé à Bercy, j'ai pris conscience que je devenais directeur financier d'une entreprise qui n'avait pas de bilan ! La culture ambiante d'opacité prônait l'apologie du clair obscur* » sourit-il, avant de constater que de notables progrès ont été faits depuis en matière de clarté des comptes.

Pour Jean Arthuis, la profession comptable porte en elle une dimension politique : « *Les experts-comptables sont à équidistance entre les acteurs économiques et la sphère publique. Je souhaite qu'ils gardent leur droit de remontrance face aux pouvoirs publics et qu'ils nous aident à préserver et optimiser le potentiel économique et social des entreprises pour créer des emplois et des richesses* ».

En ce qui nous concerne, message reçu !



Dispositif Crédit 50K€ : « Nous avons gagné beaucoup de temps »



© Ellen Barboza

TÉMOIGNAGE D'ALDO
KEI-TAUD, CEO DE WE ART
FROM PARIS

WE Art From Paris, ouvert en 2017, est le premier espace de coworking dédié aux créatifs et aux artistes de toutes les disciplines (mode, art visuel, audiovisuel, spectacle vivant et musique). Afin de répondre à la demande croissante, il convenait d'ouvrir un deuxième espace, plus grand, avec plus de postes et proposant plus de services tels qu'un concept store pour que les artistes puissent exposer et vendre leurs créations. Idéalement, nous recherchions un lieu central à Paris, de plusieurs centaines de mètres carrés. C'était donc un investissement conséquent en termes de travaux, de matériels spécialisés, de mobiliers et de ressources humaines.

L'investissement total s'élevait à 150 000€, avec le dépôt de garantie des locaux. Il nous fallait disposer des fonds avant même de rechercher les locaux car nous devons être réactifs afin de payer la réservation des locaux du fait de la rareté et de la forte demande de locaux commerciaux dans le centre de Paris. Nous pouvions apporter 20 000€ dans ce projet et devions emprunter le reste auprès d'une banque. Nous pensions aussi recourir au prêt croissance de Bpifrance, d'un montant de 50 000€.

**Nous avons choisi
la banque qui a
accepté de financer
la totalité du
projet, sans même
passer par le prêt
croissance, mais
en sollicitant la
garantie Bpifrance.**

Notre expert-comptable nous a finalement parlé du dispositif Crédit 50 K€, mis en place par l'Ordre des experts-comptables et la Fédération Bancaire Française (FBF) pour faciliter les demandes de financements des TPE/PME. Il nous permettait notamment d'emprunter également des fonds auprès d'une autre banque. Afin de nous accompagner, il nous a préparé notre dossier de demande d'emprunt avec un prévisionnel de développement. Nous avons aussi choisi avec lui trois banques parmi les neuf banques partenaires

de l'Ordre. Il a envoyé le dossier complet à ces trois banques et nous avons été contactés par ces dernières sous huitaine.

Finalement, nous avons choisi la banque qui a accepté de financer la totalité du projet, sans même passer par le prêt croissance, mais en sollicitant la garantie Bpifrance.

Nous avons ensuite pu réaliser notre projet, trouver le local, réaliser des travaux et ouvrir.

Nous tenons donc à remercier notre expert-comptable et l'Ordre car, grâce à ce dispositif en ligne, nous avons gagné beaucoup de temps, tant pour rechercher une nouvelle banque que pour obtenir notre crédit.

LE DISPOSITIF CRÉDIT 50K€ PASSE À 200K€

Le montant de 50 K€ étant jugé par beaucoup comme trop limité pour une demande de financement, le Conseil supérieur et ses partenaires bancaires ont décidé de le faire passer à 200 K€. Cette modification sur le portail Conseil Sup' Network sera opérationnelle mi-septembre.
network.experts-comptables.org/financements

Le guide « Professions libérales » devient un kit mission

Nouveau format, outils supplémentaires... Les contenus développés par le Conseil supérieur s'adaptent pour vous permettre d'accompagner au mieux vos clients exerçant en libéral.

PAR **THOMAS SILLAS**, CHARGÉ DE MISSIONS, CONSEIL SUPÉRIEUR

UN CHANGEMENT DE FORMAT NÉCESSAIRE

Le Conseil supérieur développe plusieurs outils afin de permettre aux membres de la profession d'assister leurs clients libéraux. Jusqu'à présent, ces contenus étaient consultables sur un site web spécifique. Ils sont désormais intégrés à un nouveau kit mission, dénommé « Bien conseiller les professions libérales », afin :

- d'éviter la diffusion de ces outils en dehors de la profession ;
- d'améliorer la visibilité des contenus compris dans l'abonnement ;
- de mieux distinguer les outils gratuits et payants.

DES CONTENUS ENRICHIS

Disponible sur le site privé de l'Ordre, le kit mission est accessible à tous les membres de la profession, mais certains contenus sont réservés aux abonnés. Vous pouvez y retrouver tous les outils auparavant disponibles sur le site web spécifique, mais aussi des nouveaux contenus : un exemple de rapport de fin de mission et deux vidéos supplémentaires. Les abonnés ont en plus accès aux dossiers spéciaux de la Revue Française de Comptabilité (RFC).

COMMENT S'ABONNER AU KIT MISSION ?

L'abonnement annuel vous donnant l'accès au contenu réservé du kit est proposé sur la Boutique en ligne de l'Ordre. Son prix est fixé à 60,20€ TTC. Durant le Congrès, vous bénéficierez d'une remise de 20% et vous pourrez ainsi souscrire à l'abonnement au prix de 48,16€ TTC. Après achat, votre abonnement sera enregistré dans votre profil Comptexpert.

Outils disponibles sur le kit mission « Bien conseiller les professions libérales »	Accessibles à tous les experts-comptables	Réservés aux abonnés
Préparation de la mission		
1 exemple de formulaire d'acceptation de la mission	✓	
2 fiches mission marketing	✓	
1 exemple de lettre de mission	✓	
Réalisation de la mission		
1 simulateur comparant les charges fiscales et sociales		✓
2 dossiers de travail (permanent et annuel)		✓
28 fiches métier sur les spécificités des principales activités libérales		✓
3 fiches de synthèse		✓
2 dossiers spéciaux RFC		✓
1 article SIC sur l'actualité des professions libérales	✓	
5 vidéos courtes pédagogiques	✓	
Finalisation de la mission		
1 exemple de rapport de fin de mission	✓	

OÙ TROUVER LE KIT MISSION ?

Le kit mission est consultable sur le site privé de l'Ordre. Il est possible d'y accéder :

- soit à partir du menu vertical à gauche : dans la partie « Parcourir », cliquez sur « Kits missions ». Dans la liste des kits qui apparaît, cliquez sur « Bien conseiller les professions libérales » ;
- soit à partir du moteur de recherche : recherchez le kit mission et affinez les résultats en sélectionnant la nature du contenu.

PLATEFORME DE FACTURES ÉLECTRONIQUES POUR VOTRE CABINET ET VOS CLIENTS



AUGMENTEZ VOTRE PRODUCTIVITE

DIGITALISEZ, ARCHIVEZ
AU FORMAT FACTUR-X
ET AUTOMATISEZ
LA SAISIE DES FACTURES



SECURISEZ VOTRE PRODUCTION

BÉNÉFICIEZ DE CONTRÔLES
LÉGAUX ET MÉTIERS ET
D'UN SCÈLLEMENT QUALIFIÉ



DEVELOPPEZ VOTRE OFFRE DE SERVICES

ACCOMPAGNEZ VOS CLIENTS
DANS LEUR PROCESSUS
DE DIGITALISATION, LE PILOTAGE DE
LEURS ENCOURS ET LA RÉDUCTION
DES DÉLAIS DE PAIEMENTS

RENDEZ-VOUS

AU 75^e CONGRÈS VIRTUEL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

DU 30 SEPTEMBRE
AU 2 OCTOBRE

POUR TOUT SAVOIR SUR [JEFACTURE.COM...](https://www.jefacture.com)



... Où que vous soyez !



Ordre des experts-comptables : nos propositions pour l'après-Covid



TRIBUNE
DE **CHARLES-RENÉ
TANDÉ**, PRÉSIDENT
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES

« Après-Covid » ou « après première vague », je ne sais pas, à ce stade, ce que sera l'automne 2020. Quoi qu'il en soit, nous avons des leçons à tirer de la période que nous avons traversée au printemps dernier, c'est là le point de départ de nos réflexions. Plutôt que de parler de plan de relance, ce qui serait très présomptueux, nous avons fait le choix du pragmatisme, basé sur notre expérience de « praticiens de terrain ». Voici nos constats et nos propositions.

La réaction des entreprises françaises à la levée des contraintes liées au confinement illustre un monde économique combatif et combattant. Face à cette adversité, les entreprises françaises, libérées de nombreuses contraintes, ont su être réactives et innovantes...

Nous traversons une période riche d'enseignements. Tout ce qui a fonctionné dans nos entreprises durant la crise nous arme. Des libertés ont été octroyées, ce qui a permis d'affronter la violence de la vague. Ne cédon pas à la tentation du retour en arrière. Faisons confiance aux entreprises en leur accordant plus de flexibilité, plus de simplicité... et moins de normes !

Nous, experts-comptables, conseillers quotidiens du monde économique, avons traversé cette période inédite au contact de plus de 2 500 000 entreprises en France, principalement les TPE et PME dans les territoires. Ces entreprises, qui font l'économie et permettent de maintenir les emplois, se sont battues. Fortement fragilisées, elles continuent de le faire.

La crise actuelle, liée à l'arrêt net de l'activité chez certains, ou à la mise en place très forte du télétravail chez d'autres, doit être l'occasion de pérenniser les solutions qui fonctionnent et de les intégrer durablement dans notre culture de travail.

Premier atout : le numérique. Les entreprises déjà bien avancées dans leur transition digitale ont moins souffert que les autres. À ce titre, la mise en œuvre d'un crédit d'impôt

digital, sur le modèle du crédit d'impôt recherche, serait de nature à favoriser l'investissement dans ce domaine. Mais il faut également que les entreprises puissent utiliser le numérique sans contraintes. Les systèmes de signature électronique sont au point, il est important d'avancer dans la reconnaissance complète des actes électroniques.

Pour de nombreuses entreprises, cette période a également été l'occasion de tester une nouvelle organisation du travail qui a incontestablement fait ses preuves. Pour sécuriser le recours au télétravail, il nous faut réviser les règles et adapter les législations du travail.

Enfin, pour réussir toutes ces mutations et reprendre le long chemin de la croissance, les entreprises doivent reconstituer leurs fonds propres. Comment tenter de mobiliser l'épargne des Français à destination des entreprises de proximité ? Comment inciter ceux et celles qui le désirent à investir au capital des TPE ?

Les mois que nous venons de vivre ont renforcé les liens déjà très forts entre les 21 000 experts-comptables et les entreprises. Notre profession réglementée reste fortement mobilisée pour la relance économique de notre pays. La tâche est ardue ; nous serons à la hauteur des enjeux et remplirons avec une grande responsabilité notre rôle de facilitateur entre les entreprises et les administrations.

La crise actuelle, liée à l'arrêt net de l'activité chez certains, ou à la mise en place très forte du télétravail chez d'autres, doit être l'occasion de pérenniser les solutions qui fonctionnent et de les intégrer durablement dans notre culture de travail.

Ne cédon pas à la tentation du retour en arrière.

RETROUVEZ
LE DÉTAIL DES
PROPOSITIONS
DE RELANCE
POST-COVID
DU CONSEIL
SUPÉRIEUR SUR
WWW.EXPERTS-COMPTABLES.FR





Interprofessionnalité : qu'en pensent ceux qui la vivent ?

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques appelée communément « loi Macron » a ouvert de nouvelles possibilités d'associations entre professionnels du droit et du chiffre dans de nouveaux cadres juridiques. L'expérience est-elle concluante pour ces professions réglementées et leurs clients ? Efficacité, complémentarité, opportunité de développement... Tout semble parler en faveur de ces collaborations à condition toutefois de respecter certaines règles de fonctionnement.

Notre cabinet s'est inscrit depuis longtemps dans une démarche d'expertises multi-spécialités, afin de proposer une expérience client unique.

L'interprofessionnalité est ainsi au cœur de notre ADN et nous avons rapidement saisi l'opportunité de nous organiser sous la forme d'une société pluriprofessionnelle d'exercice (SPE). Cela a permis de clarifier les relations entre nos différents métiers (experts-comptables, avocats, huissiers, notaires, auditeurs, consultants et recruteurs). Mais également de simplifier la communication auprès de nos clients, grâce à une marque commune. Le vrai sujet de l'interprofessionnalité est pour nous le client. Nous sommes persuadés que nos clients entrepreneurs, dirigeants et décideurs, sont à la recherche d'une expérience « guichet unique » permettant de couvrir leurs besoins de proximité, de réactivité et d'accompagnement complet.

Ce mode d'organisation favorise donc un accompagnement conjoint entre les différentes professions.

PIERRICK GALLOIS,
EXPERT-COMPTABLE,
LYON (69)

À titre d'exemple, nous proposons une offre « recouvrement de créances ». Chaque profession intervient à un stade de la procédure : les experts-comptables pour le recouvrement à l'amiable, les avocats pour les phases de précontentieux et contentieux, et enfin les huissiers pour l'exécution des décisions de justice.

Pour la réussite d'un tel projet, il est nécessaire de définir les règles de fonctionnement, les périmètres d'intervention de chacun, afin de fluidifier les échanges en interne et vis à vis des clients. L'harmonisation des méthodes de travail, toutes professions confondues, permet de simplifier les relations et le partage de l'information.

L'interprofessionnalité est donc une réelle opportunité de développement pour notre profession, apportant plus de valeur à nos prestations et de nouvelles opportunités de services pour nos clients.

L'interprofessionnalité a changé ma vision de la gestion d'un cabinet. Généralement, les avocats ne maîtrisent pas du tout le volet financier. Les experts-comptables du cabinet nous ont appris à faire un business plan, un suivi de trésorerie, des choses basiques mais qui pour nous ont été de l'ordre de la révolution copernicienne. Construire une entreprise rentable, pérenne est vraiment une démarche avec laquelle, à leur contact, nous nous sommes familiarisés.

Mais la mise en place de cette collaboration profitable ne s'est pas faite sans difficulté. D'abord, parce que nous avons été parmi les premiers à nous saisir de la loi Macron. Il y avait alors peu de les sociétés de participations financières de professions libérales (SPFPL), il a donc fallu évangéliser, expliquer ce qu'allait être notre partenariat.

Aujourd'hui, le premier conseil que nous donnons aux clients qui veulent s'associer est d'occuper les mêmes locaux. C'est

déterminant. Quand les collaborateurs se parlent, vont ensemble à la machine à café, ça fait du liant : c'est comme ça que les dossiers avancent. Les clients sont aussi contents d'avoir tous leurs interlocuteurs dans la même maison. Ils sont demandeurs de cette efficacité.

Les seuls points de blocage pour la constitution d'une SPE sont d'ordre financier et déontologique. Dans le cadre d'une vraie intégration, la clientèle des professionnels du droit ou du chiffre se valorise plus ou moins bien. Dans la répartition du capital social, face à des notaires, des huissiers..., les avocats dont les clientèles sont moins bien valorisées peuvent se voir diluer. Quant à la déontologie, il faut faire attention au secret professionnel, aux obligations de chacun ; mais cela se règle par des process et, quand les gens veulent vraiment s'associer, ils sont capables de tirer partie des compétences de l'autre au profit de leurs clients et de la satisfaction de leurs besoins.

CROISÉS



AUDREY CHEMOULI,
AVOCATE EN DROIT
DES AFFAIRES,
PARIS (75)

REGARDS

Même sur les dossiers
les plus exigeants,
conseillez au mieux
votre client
sur sa stratégie

FIDU
EXPERT

Simuler

Le +

l'assistance
métier

Calculer

Déclarer

Télétransmission
EDI-IR

impots.gouv.fr

www.fidu-expert.fr

LE LOGICIEL DE CALCUL ET DE DÉCLARATION
DE L'IR, L'IFI ET DES REVENUS DES SCI
DU GROUPE REVUE FIDUCIAIRE



Revue Fiduciaire

De l'information à la formation

FISCAL SOCIAL PAYSÉ VIE DES AFFAIRES COMPTABILITÉ PATRIMOINE

20 01 FIDU SIC - 320205230



COGITER > QUESTIONS DE LECTEURS

— **Je suis stagiaire à l'Ordre et je souhaiterais consulter certains mémoires sur bibliobaseonline.com. Or, je n'ai accès qu'aux notices. Comment dois-je procéder pour avoir accès aux pdf complets ?**

Les experts-comptables stagiaires bénéficient d'un accès illimité aux mémoires*. Pour y accéder via la base de données en ligne de Bibliotique (bibliobaseonline.com), vous devez vous connecter avec Comptexpert, le système d'identification unique de l'Ordre.

Si vous disposez déjà d'un Comptexpert, il faut vous assurer qu'il a bien été créé avec un profil de stagiaire (votre numéro d'inscription à l'Ordre doit être renseigné). Si vous n'avez pas de compte, vous devez en créer un en choisissant le statut "stagiaire". Vous aurez ainsi un accès privilégié aux mémoires d'expertise-comptable jusqu'à la fin de votre stage. En cas de difficultés, vous pouvez contacter le support utilisateurs à l'adresse suivante : support-utilisateur@cs.experts-comptables.org.

—
* Moyennant le versement d'une contribution dans le cadre de leur cotisation annuelle.

— **La responsabilité de l'expert-comptable peut-elle être engagée si un client pour lequel il a monté un dossier de prêt ne rembourse pas celui-ci ?**

La responsabilité des experts-comptables peut être engagée au plan contractuel ou quasi-délictuel. L'expert-comptable ne prend pas d'engagement de remboursement du prêt et n'est pas partie au contrat de prêt. Le cabinet intervient uniquement dans l'opération de demande de prêt en accompagnant le client dans le montage du dossier et son dépôt auprès de la banque. Il s'agit donc ici de s'interroger sur la mise en cause de la responsabilité quasi-délictuelle de l'expert-comptable qui pourrait être engagée par le banquier.

Il faudrait que le banquier apporte la preuve d'une faute commise par le cabinet dans la réalisation de cet accompagnement. Les fautes qui pourraient être reprochées au cabinet pourraient être des documents incomplets, erronés ou falsifiés dans le dossier de

demande de prêt qui n'aurait pas permis au banquier de se faire une juste appréciation de la capacité d'endettement et de remboursement de l'entreprise cliente de l'expert-comptable. Le premier cas possible de mise en cause de responsabilité relatif aux documents incomplets paraît peu vraisemblable en pratique compte tenu des exigences précises des banquiers pour le dossier de demande de prêt.

L'erreur éventuelle dans l'élaboration d'un document réalisé par l'expert-comptable pourrait intervenir mais il appartiendrait au banquier de prouver cette erreur et le lien de causalité avec le préjudice subi du fait de l'absence de remboursement du prêt. Rappelons que l'obligation de l'expert-comptable est la plupart du temps une obligation de moyen. La personne qui veut engager la responsabilité de celui-ci devra donc prouver une négligence non conforme aux usages et normes professionnelles qui a conduit à cette erreur. De plus, l'erreur dans l'élaboration d'un document ne peut que difficilement être la cause unique de la mauvaise appréciation par la banque de la capacité d'endettement et de remboursement de l'entreprise. Le banquier est en effet un professionnel averti qui a toutes les compétences pour apprécier la demande d'emprunt qui lui est faite.

Le dernier cas envisagé de falsification de documents entraînerait la responsabilité de l'expert-comptable s'il est prouvé qu'il est l'auteur de cette falsification.

Les cabinets d'expertise comptable doivent être vigilants et précis dans la rédaction des documents établis avec le client (lettre de mission, mandat, avenant) concernant le champ de leur intervention dans cette mission d'accompagnement à l'obtention du prêt. Ils doivent également vérifier leur assurance responsabilité civile professionnelle et le montant de la garantie souscrite, afin d'avoir la garantie d'être couverts pour toutes leurs activités et à hauteur des risques encourus.

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
ÉCRIVEZ-NOUS

communication@cs.experts-comptables.org





« Les assemblées générales des actionnaires ont été très suivies sur Internet »

07/07/2020

➤ La tenue des AG en vidéo leur permet d'être accessibles au plus grand nombre, notamment aux petits actionnaires. Plus facile, en effet, de participer à une assemblée générale en ligne que de se déplacer. Peut-être que cette forme facilite aussi les questions car il est plus facile de le faire via un écran qu'à l'oral... Par ailleurs, les AG virtuelles ont permis d'évoquer des sujets davantage tournés vers l'avenir (projets, RSE, raison d'être), plutôt que de parler du passé, notamment à cause ou grâce à la Covid...

Dominique Pérrier, président du Comité technologique, Conseil supérieur

Les Echos

Nouveau plongeon du revenu des agriculteurs en 2019

05/07/2020

➤ Piètre année que 2019 pour l'agriculture française si on se réfère à la publication par l'Insee des statistiques sur la production de la branche agricole. Elle aurait reculé de près de 1.6% en valeur, avec des situations fortement contrastées suivant les secteurs. Entre aléas climatiques, évolution des cours mondiaux et renchérissement des coûts d'exploitation, le revenu moyen baisse ainsi de 8,6%.

Après l'amélioration intervenue en 2017 et 2018, nos clients ont plus que jamais besoin d'utiliser les dispositifs fiscaux et sociaux existants afin de lisser les impositions et les charges sociales.

Le suivi des besoins de trésorerie en 2020, dans un contexte de pandémie, est essentiel afin d'assurer la pérennité des exploitations au même titre que la diversification des sources de revenus.

Alain Fontanesi, président de la Commission agricole, Conseil supérieur

Le Monde du Droit

Le Magazine des Professions Juridiques

Christiane Féral-Schuhl :
« Les algorithmes vont requérir des spécialistes »

15/06/2020

➤ Les entreprises et associations souhaitent, de plus en plus, avoir la possibilité de recourir à des spécialistes. Comme pour les avocats, il était donc nécessaire que les experts-comptables fassent connaître l'étendue du panel de leurs champs de compétences en dehors de celles sur lesquelles ils sont déjà reconnus et très appréciés ; ce que nous avons fait avec la reconnaissance des compétences spécialisées.

Gilbert Le Pironnec, vice-président en charge du secteur Accompagnement du changement, Conseil supérieur

LE FIGARO

Malgré les obstacles, les entreprises françaises se remettent à vendre à l'étranger...

08/06/2020

➤ Basé sur une étude de Team France Export menée en mai auprès de 6000 entreprises réalisant au moins 10% de leur chiffre d'affaires à l'export, l'article du Figaro relève leur relative résistance. L'étude montre l'importance du réseau Team France Export pour aider les entreprises à maintenir et développer leurs marchés ainsi que l'urgence de la simplification administrative proposée par l'Ordre (mesures après-Covid).

Romain Acker, président de la Commission relations internationales, Conseil supérieur



Un kit de communication pour lutter contre l'exercice illégal de la profession

Une campagne de communication marque les esprits si elle bénéficie d'un dispositif puissant, si elle est relayée sur tout le territoire via plusieurs supports assurant sa visibilité et un effet de répétition. Afin de lutter contre l'exercice illégal de la profession et de déployer la campagne de communication attenante (voir article page 8), la commission Exercice illégal du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables a conçu un kit de communication à l'attention des parties prenantes et des Conseils régionaux de l'ordre. Ce kit est constitué de deux affiches de campagne conçues de manière identique : un visage avenant mais

des yeux masqués par un bandeau indiquant le seul bon réflexe à adopter pour vérifier qu'on a bien affaire à un vrai expert-comptable : consulter l'annuaire de l'Ordre.

Ces affiches sont déclinées en bannières web, en publications pour les réseaux sociaux, en kakémonos, en encarts de signature mail et en trames d'e-mailing. Ces outils sont accompagnés d'éléments de langage officiels pour guider les prises de parole. La mobilisation de tous sera assurément un levier de réussite de la campagne, afin de préserver la confiance en la profession et son image tout en garantissant une économie régulée.

Cette campagne de communication sera diffusée dès ce mois-ci en presse écrite et digitale, nationale, magazine et spécialisée.

Experts-comptables en entreprise : le Conseil supérieur se mobilise

SÉBASTIEN BLANCHE, DIRIGEANT FONDATEUR DE GETINGE FINANCIAL SERVICES, a été le premier « expert-comptable en entreprise » à s'inscrire au Tableau de l'Ordre d'Orléans en mars 2020.



Actualités sur le site du Conseil supérieur, articles dans le magazine de l'Ordre, communiqués de presse, messages sur les réseaux sociaux, relais d'informations via les Conseils régionaux..., le Conseil supérieur active tous les canaux de communication disponibles pour valoriser et promouvoir auprès d'éventuels candidats les avantages d'une inscription à l'Ordre en tant qu'expert-comptable en entreprise. Ces avantages sont multiples : suivi de l'actualité de la profession, association aux actions menées, accès aux services associés, mise à niveau de ses connaissances, appartenance à une grande communauté...

« Les avantages de ce statut sont nombreux. Ce lien avec l'Ordre est d'abord un gage de qualité, d'exigence, l'occasion d'être à la pointe de son métier, d'être dans une dynamique d'excellence ; l'inscription donnant accès à la documentation, à la palette des services de l'Ordre, aux clubs et aux formations dispensées par le CFPC. J'y vois aussi l'occasion de partager avec les confrères et consœurs qui exercent en libéral. Je suis toujours très preneur d'échanges, c'est une expérience enrichissante : on reçoit autant qu'on donne. Et je souhaite vraiment apporter quelque chose à l'Ordre, pas seulement recevoir mais aussi donner. »

Sanaa Moussaïd, invitée de la nouvelle chaîne « B Smart »



Lancé par le groupe de Daniel Kretinsky, CMI France, en association avec Stéphane Soumier, ex-pilier de BFM Business, B SMART est un nouveau média d'information consacré à l'économie et aux entreprises. Disponible via des opérateurs câble, satellite et IPTV, sur les plateformes digitales et les réseaux sociaux, la chaîne a pour ambition de présenter « une ligne éditoriale pro business, inspirationnelle, affinitaire, mettant en avant la création de valeur économique, sociale et environnementale des entreprises ».

Le 25 juin dernier, Sanaa Moussaïd, vice-présidente du Conseil supérieur, était sur le plateau de « Smart job », le rendez-vous d'Arnaud Ardoin, afin de débattre avec deux entrepreneurs du digital du virage numérique des entreprises. Les 27 et 28 juin, elle participait également, aux côtés de Dominique Restino, président de la CCI de Paris, et d'Olivier Lamarque, directeur général du réseau Entreprendre, à la première de « Smart Rebond », consacrée à la résilience des TPE.

**RETROUVEZ LES REPLAYS DE CES ÉMISSIONS
SUR EXPERTS-COMPTABLES.FR**

› Données personnelles : protégez-vous !

Avec la transformation numérique des entreprises, il est essentiel que les cabinets continuent à sécuriser les données personnelles de leurs salariés et de leurs clients en s'assurant d'être en conformité avec les règles édictées par le RGPD (à découvrir ou à re-découvrir ici : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>). Ce notamment afin d'éviter les sanctions et les risques de cyber-attaques. Pour rappel, le Conseil supérieur a publié un guide sur la protection des données personnelles à l'usage des experts-comptables.

Ce guide est disponible sur le site privé de l'Ordre, téléchargez-le sur : extranet.experts-comptables.org/dossier/le-reglement-general-sur-la-protection-des-donnees-rgpd?modal=1.

#SIClecture



Guide de la protection des données personnelles à l'usage des experts-comptables.

A télécharger sur Bibliordre.fr ou sur le site privé de l'Ordre.

› Forum national des Associations et des Fondations : le Conseil supérieur apportera ses conseils

L'Ordre des experts-comptables, partenaire officiel du Forum National des Associations et Fondations, participera bien à cette 15^e édition un peu particulière. Elle se tiendra le jeudi 15 octobre à Paris dans un format d'événement renouvelé qui permettra d'associer présentiel et digital.

**POUR ALLER PLUS LOIN,
RENDEZ-VOUS SUR SIC WEBZINE
WWW.EXPERTS-COMPTABLES.FR**

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES

Soyez les bienvenus chez vous !

#JeSuisExpertComptableEnEntreprise

Diplômés d'expertise comptable, vous exercez vos talents en entreprise ? Inscrivez-vous à l'Ordre car chez nous, vous êtes chez vous.

✚ POUR EN SAVOIR PLUS

- › <https://bit.ly/JeSuisExpertComptableEntreprise>
- › ou rapprochez-vous du Conseil régional de l'ordre de la région de votre domicile.

Plan de relance économique : l'Ordre se mobilise et formule des propositions

Activité partielle, prêt garanti par l'État, fonds de solidarité... les 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs sont fortement mobilisés depuis plusieurs mois aux côtés de 2 500 000 entreprises, principalement des PME et des TPE, dans toute la France. Fort de cette proximité, l'Ordre des experts-comptables a tiré les enseignements des bonnes pratiques nées durant la crise et appelle à les pérenniser, autour de trois grands axes de réflexion : accélérer la transition numérique, adapter la législation du droit du travail et favoriser le développement des entreprises de proximité.

0

RETROUVEZ
LE DÉTAIL
DE TOUTES CES
PROPOSITIONS
SUR LE SITE
DU CONSEIL
SUPÉRIEUR
WWW.EXPERTS-COMPTABLES.FR

1 ACCÉLÉRER LA TRANSITION NUMÉRIQUE



- › Instaurer un suramortissement élargi et une provision pour investissement
- › Instaurer un crédit d'impôt digital sur le modèle du crédit d'impôt recherche (CIR)

Inciter les entreprises à investir dans leur digitalisation



- › Favoriser la signature électronique en l'acceptant au niveau des services de l'État
- › Faciliter la gouvernance par visioconférence

Simplifier les conditions d'usage des outils numériques

2 ADAPTER LA LÉGISLATION DU DROIT DU TRAVAIL



- › Réviser les règles des durées de travail et de temps de repos
- › Favoriser le télétravail en versant une indemnité pour frais forfaitaires non imposable

Sécuriser le recours au télétravail



- › Faciliter le recours aux heures supplémentaires et complémentaires
- › Défisicaliser les heures supplémentaires et complémentaires

Encourager l'activité des salariés

3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ



- › Instaurer un crédit d'impôt pour souscription au capital des PME ou améliorer la réduction d'impôt existante
- › Encourager les investissements dans des entreprises locales
- › Étendre le dispositif dit « Girardin » à la métropole
- › Autoriser les débloquages partiels ou totaux des contrats PEE, PERCO, Madelin... pour apporter des fonds dans l'entreprise

Mobiliser l'épargne des Français à destination des entreprises, notamment de proximité



- › Adopter le principe de l'EIRL par défaut avec imposition fiscale et sociale sur les prélèvements et non sur le résultat pour les créateurs
- › Assouplir les conditions du pacte Dutreil

Sécuriser et simplifier l'exercice professionnel

Nord-Pas de Calais – Picardie-Ardenne

Une web conférence pour retrouver sa puissance d'agir après le « séisme de la Covid-19 »



Le 10 juillet dernier, Isabelle Deprez a animé une web conférence « Retrouver sa puissance d'agir dans le chaos et les mutations du travail » à l'occasion du Campus virtuel organisé par les Conseils régionaux du Nord-Pas de Calais et de Picardie-Ardenne, qui s'est tenu du 6 au 17 juillet. Pour le SIC mag, cette coach certifiée a accepté de revenir sur quelques points essentiels de son intervention.

— Isabelle, vous êtes experte des transformations du travail ; quels constats faites-vous sur les conséquences de ce que vous appelez le « séisme Covid-19 » ?

Nous ne pouvons faire de généralisation sur les conséquences de cette crise. La situation est très paradoxale car les vécus ont été très différents selon la manière dont les gens ont appréhendé la crise et le confinement. La question de la centralité du travail se pose en revanche pour chacun : questions sur le temps passé au travail, en déplacement, sur le télétravail... Certains se sentent moins engagés, d'autres plus. La gestion de ces paradoxes, de ces vécus divers et des visions différentes du futur qui en découlent, compliquera la tâche du dirigeant.

— La profession d'expert-comptable fait partie des métiers dont le taux de télétravailleurs est parmi les plus élevés en France, ce qui lui a permis de soutenir plus que jamais les entreprises pendant la crise. Que pensez-vous de ces nouveaux modes d'organisation du travail ?

Cette crise a effectivement été une opportunité pour accélérer le télétravail et la prise en compte d'un télétravail très productif. Mais attention à ne pas basculer dans l'excès ! Un être humain a besoin de contacts physiques et émotionnels. Tout organiser en télétravail est une aberration absolue. Deux jours, c'est bien. La culture française du « présentisme » ne facilite pas non plus la reconnaissance du télétravail et peut éloigner le collaborateur du centre de décision et des perspectives d'évolution.

Le télétravail suppose aussi le principe d'autonomie du collaborateur et exige un niveau de confiance élevé du manager, sans excès de contrôle.

— Quels conseils donneriez-vous aux experts-comptables pour le management de leurs équipes ? Et quelles sont vos préconisations pour l'avenir ?

Il me paraît fondamental de retravailler les compétences managériales, de mettre en place des rituels managériaux, de structurer son équipe autour du manager (pas forcément toujours l'expert-comptable), de faire des feed-back et de ne pas oublier les encouragements et les félicitations. L'expert-comptable, comme tout dirigeant, doit se questionner pour favoriser la résilience de son organisation par rapport aux incertitudes qui risquent de devenir chroniques. Il doit lui-même se ressourcer pour rassurer les autres et co-construire un chemin qui donne envie à ses équipes et à ses clients, à court et à long termes. Aujourd'hui, il doit aussi se questionner sur son rôle dans l'accompagnement des entreprises de son territoire. Il doit avoir un projet vaste, qui a du sens, sur lequel il communique et fait adhérer son équipe.

C'est en tous cas le moment de revaloriser le métier, chahuté par la digitalisation, de faire du lobbying et de positionner l'expert-comptable comme un acteur clé de la résilience des territoires sur le plan économique.

ISABELLE DEPREZ est coach, conférencière et auteure. Elle intervient régulièrement à l'IESEG et à l'ENA. Experte des transformations du travail et coach certifiée, elle dévoile ce qui se joue sur le plan psychologique individuel et comment le collectif s'en trouve impacté.

Pour aller plus loin : isabelledeprez.fr

Bonne pratique en Aquitaine : créer du lien avec la profession grâce aux réseaux sociaux

Présent sur les réseaux sociaux depuis 2016, le Conseil régional d'Aquitaine a décidé en 2018 de structurer son approche « social media » pour développer ce canal de communication et d'information, incontournable aujourd'hui.

Organisation rigoureuse, disponibilité humaine, réactivité et créativité constante : tels sont les maîtres-mots de la stratégie « réseaux sociaux » du Conseil régional d'Aquitaine. Présent sur Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter, il a d'ailleurs pu mesurer très vite l'impact positif de cette stratégie grâce aux chiffres de fréquentation et les statistiques disponibles sur les différents réseaux. Des bons résultats qui encouragent l'équipe à persévérer pour la suite : « L'objectif est bien d'informer la profession et son entourage mais avec une approche plus humaine et plus spontanée. Notre conseil :

être « vrai » avant tout, raconter une histoire et mettre en avant les personnes tout en conservant une posture professionnelle. »

Un des leviers de cette réussite ? Tous les élus et les collaborateurs du Conseil régional sont mobilisés et impliqués, pas seulement le service communication.

Ce travail collaboratif leur a permis de créer davantage de liens avec les experts-comptables. Ces derniers ont par ailleurs largement contribué au rayonnement des différents réseaux sociaux du Conseil régional, en intervenant activement, en jouant le jeu face à la caméra et en offrant leurs plus beaux sourires.

AG, congrès, universités d'été : les rendez-vous incontournables de vos régions

CONSEIL RÉGIONAL	DATE	EVÈNEMENT	FORMAT
Limoges	8 octobre 2020	Assemblée générale de 17h à 19h	Visio et présentiel Limoges
Normandie	8 & 9 octobre 2020	Congrès régional les 8 & 9 octobre 2020 AG commune CROEC/CRCC le 8 octobre	Présentiel Deauville
Alsace	9 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Metz
Lorraine	9 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Metz
Champagne	9 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Metz
Orléans	13 & 14 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Zoo de Beauval
Toulouse Midi-Pyrénées	16 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Toulouse Labège
Bourgogne-Franche-Comté	16 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Beaune
Guyane	21 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Cayenne
Auvergne	21 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Clermont-Ferrand
Pays de Loire	22 octobre 2020	Assemblée générale	Présentiel Angers
Martinique	23 octobre 2020	Assemblée générale commune CROEC / CRCC	Présentiel et/ou visio (à confirmer) Le Lamentin
Guadeloupe	26 octobre 2020	Assemblée générale commune CROEC / CRCC	Présentiel Gosier
La Réunion	2 novembre 2020	Assemblée générale commune CROEC / CRCC	Présentiel Saint-Gilles-Les-Bains
Rhône-Alpes	3 & 4 novembre 2020	Congrès régional	Présentiel Aix-les-Bains
Mayotte	4 novembre 2020	Assemblée générale	Présentiel Mayotte
Aquitaine	6 novembre 2020	Assemblée générale	Présentiel Bordeaux

Ces informations sont susceptibles de changer : se référer aux sites des Conseils régionaux.

OCCITANIE

Après-midi économique Ecozoom à Montpellier

 19 NOVEMBRE 2020
Montpellier

L'Ordre de Montpellier organise un après-midi Ecozoom le jeudi 19 novembre au Domaine des grands Chais à Montpellier. Marc Touati, économiste, interviendra sur les perspectives de l'après-Covid et posera les bases du RESET, une réinitialisation de l'économie mondiale par l'amélioration des conditions économiques, écologiques, financières, sociales et sociétales. Catherine Barba, experte du commerce électronique et de la transformation numérique, interviendra également sur sa vision du nouveau monde et le rôle indispensable d'accompagnement des experts-comptables auprès des entreprises. À cette occasion, le Conseil régional inaugurera l'EXPERT TOUR, une expérience de création d'entreprise qui permettra de valoriser auprès des étudiants les compétences des experts-comptables d'aujourd'hui et les exigences du métier de conseil de demain.

RHÔNE-ALPES

Université interprofessionnelle

 13 OCTOBRE 2020
Lyon

L'Université interprofessionnelle, événement co-organisé chaque année avec les avocats et les notaires, aura lieu le mardi 13 octobre 2020, dans les locaux de l'Ordre à Lyon. Elle aura pour thème « le rebond sous toutes ses formes : financier, économique et personnel ». Un grand témoin, guide de haute montagne, apportera son éclairage lors de la plénière de clôture de cette matinée de travaux.

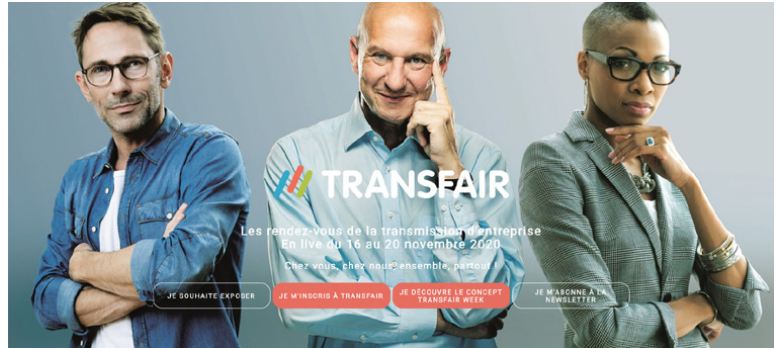
Congrès régional 2020 : au cœur de nos territoires

 3 ET 4 NOVEMBRE 2020
Aix-les-Bains

Ce rendez-vous annuel aura lieu les mardi 3 et mercredi 4 novembre 2020 à Aix-les-Bains (Savoie). En vue de la régionalisation, et pour la 2^e année consécutive, il sera organisé conjointement avec l'Ordre d'Auvergne. Ce congrès sera notamment l'occasion de rappeler l'unité de la profession après une année 2020 complexe.

PARIS - ÎLE-DE-FRANCE

La « TRANSFAIR Week » vous donne rendez-vous !



 DU 16 AU 20 NOVEMBRE 2020

Pour la 6^e année, l'Ordre des experts-comptables de Paris – Île-de-France, la CCI de Paris, la Chambre des notaires, le Barreau de Paris et le Conseil national des barreaux, soutenus par Bpifrance, s'associent pour accompagner les entrepreneurs, former les professionnels et offrir au marché le plus grand temps fort de la transmission d'entreprise en France. Cet événement prendra la forme d'une manifestation 100% digitale. Au programme, une semaine de conseils, de rencontres virtuelles et d'accompagnement à destination des chefs d'entreprise pour bâtir leur projet de transmission, tout en prenant en compte les impacts de la crise sanitaire.

Retrouvez toutes les informations sur ce rendez-vous sur transfair.pro !

BRETAGNE

Grande Journée du Numérique : une 1^{re} dans la région



 22 OCTOBRE 2020
Rennes

La Grande Journée du Numérique se tiendra le jeudi 22 octobre prochain au Couvent des Jacobins à Rennes. Au programme : 2 conférences animées par des pointures de l'IA (Rand Hindi et Iham Guggenheim), 8 ateliers autour des nouvelles technologies et 1 espace partenaires. Toutes les infos sur gjbretagne.com !



Revue française de comptabilité

DOSSIER DU MOIS

PATRIMOINE

CONSEIL PATRIMONIAL

- Le conseil patrimonial : le champ des possible
- Comptes annuels de l'entreprise : les réflexes patrimoniaux incontournables !

SOCIÉTÉ CIVILE

Société civile - Parts sociales et démembrement

SCPI

La SCPI

ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

La juste valeur d'un bien faite par un expert, mais immobilier

GESTION DE TRÉSORERIE

L'allocation d'actifs garante de l'optimisation de trésorerie

RÉGIME MATRIMONIAL

Société entre époux mariés sous le régime de la communauté... Difficultés juridiques !

ASSURANCE VIE

Assurance vie : comment protéger son conjoint et ses enfants ? Utilité d'une clause bénéficiaire à options ou à tiroirs

TUTELLE

- Majeurs protégés : réflexions sur le rôle des experts-comptables et proposition d'une mission d'établissement et de contrôle des comptes de gestion
- La protection de l'entreprise



JUILLET-AOÛT 2020
N°544

MAIS AUSSI...

COMPTABILITÉ ET FINANCE • L'entreprise et les impacts comptables et financiers de la Covid-19

DROIT DES AFFAIRES • Les garanties de paiement du loyer commercial

INTERNATIONAL • France-Italie : fiscalité des stock-options

CHIFFRES ET MOTS • Temps et liberté... Bienheureuse baleine boréale !

SECTEUR PUBLIC • La certification des comptes de la Sécurité sociale

FINANCE • Risque de dépréciation des actifs

FISCALITÉ • Holding animatrice et pacte Dutreil : une opportunité manquée

DROIT DU TRAVAIL • Le cadre juridique des emplois saisonniers

MÉMOIRE • Réaliser son stage d'expertise comptable à l'étranger : une réelle opportunité à saisir ! • Des thèmes pour le mémoire du DEC

MÉMOIRE DU MOIS • Missions d'accompagnement dans les parcs hydroélectriques



Retrouvez ce numéro sur
BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM

ou abonnez-vous ! Bulletin d'abonnement disponible sur :
REVUEFRANCAISEDECOMPTABILITE.FR/ABONNEMENT



Gagnez en productivité et restituez plus facilement avec QuickBooks

QuickBooks pour experts-comptables vous libère de la saisie manuelle des données de ventes, banque et achats.

Repérez facilement les erreurs sur les données comptables sur le dossier de vos clients et figez les écritures d'une période revue puis exportez vers votre outil de production.

Devenez partenaire et bénéficiez d'un accompagnement dans la transformation digitale du cabinet



Formation et certification des collaborateurs



Accompagnement par un consultant dédié



Mise en place et formation des clients



Mise à disposition d'un écosystème d'applications



Mise en avant dans l'annuaire des Experts-Comptables QuickBooks



Accès à l'interface QuickBooks dédiée aux experts-comptables

Pour en savoir plus sur les avantages de QuickBooks Experts-Comptables et devenir partenaire :

<http://www.quickbooks.fr/experts-comptables>

Contactez-nous par mail : partenariat-quickbooks@intuit.com
ou par téléphone : 0805 220 190

Intuit France, SAS au capital de 1000€ -
RCS Paris 802 640 292 - 7 rue de la Paix 75002 Paris.





...
Des hommes
et des femmes
toujours
à vos côtés
...

#partenaire DE RÉFÉRENCE
POUR LA PROFESSION COMPTABLE

RETROUVEZ-NOUS AU

75^e CONGRÈS
DE L'ORDRE
DES EXPERTS-
COMPTABLES

Ensemble, construisons demain

www.eic.fr
www.agiris.fr